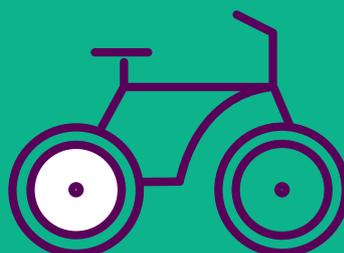
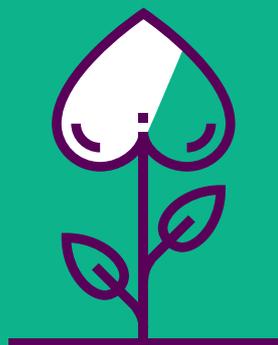
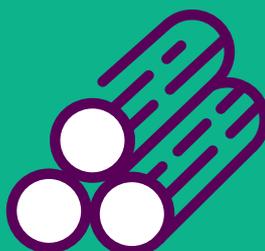




Charte forestière de Territoire



MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
2021/2026



La Charte forestière de Territoire vaut également contrat de projet pour la démarche Forêt d'Exception® illustrant le lien étroit existant entre la Métropole Rouen Normandie et l'Office National des Forêts ainsi que l'implication de ce dernier dans la participation citoyenne, l'animation des comités techniques et la rédaction des fiches actions.



ROUEN



Sommaire

Historique	4
Les forêts de la Charte	7
Le label Forêt d'Exception®	9
Une démarche participative	10
Le plan d'actions et son élaboration	13
Les fiches actions	
Axe 1 - Biodiversité et changement climatique	15
Axe 2 - Gestion durable des forêts	23
Axe 3 - Économie de la forêt et du bois	33
Axe 4 - Accueil du public en forêt	43
Axe 5 - Gouvernance et financement	55



Historique

Introduite par la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, les chartes forestières de territoire sont rattachées aux stratégies locales de développement forestier depuis la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Les stratégies locales de développement forestier (SLDF) ont pour objet la prise en compte des préoccupations territoriales, sociales et environnementales dans le cadre de la gestion forestière. Elles constituent une démarche territoriale, établie à l'initiative d'acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, conduite de manière concertée et consistant à élaborer un programme pluriannuel d'actions donnant lieu à des conventions conclues entre les propriétaires forestiers et leurs partenaires.

Vingt ans après leur création, les Chartes couvrent aujourd'hui près de 140 territoires pour une superficie forestière de près de 5 millions d'hectares représentant

ainsi près de 23% du territoire français métropolitain. 6 800 communes sont aujourd'hui concernées par une démarche de ce type.

Concrètement, une Charte doit concerner un territoire identifié et pertinent. La Charte permet de valoriser la ressource locale et multifonctionnelle que constitue la forêt dans une optique de développement. Elle est établie pour une durée déterminée et repose sur un principe de volontariat avec l'ensemble des partenaires.

La Métropole Rouen Normandie est la structure animatrice de la Charte forestière de son territoire depuis 2004. Elle a construit un organe de concertation appelé Comité technique qui réunit :

- les collectivités locales (Métropole Rouen Normandie, Département de Seine Maritime, Région Normandie, communes),



*Ouverture de la Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray - mars 2008
Charte forestière de Territoire 2004-2008*

- les différents services de l'Etat compétents (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Régionale des Affaires Culturelles),
- l'ensemble des acteurs institutionnels de la forêt (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie, Fibois Normandie, coopérative forestière, représentants des propriétaires privés ou des experts forestiers...),
- les associations de défense de l'environnement et/ou d'usagers de la forêt (France Nature Environnement Normandie, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, Fédération de randonnée pédestre, Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie...),
- les territoires adjacents (Parc Naturel Régional des

Boucles de la Seine Normande et Communauté d'Agglomération Seine Eure).

Une première Charte forestière de Territoire, portant uniquement sur la fonction sociale de la forêt, a été mise en œuvre entre 2004 et 2008. Elle a été officiellement signée par les différents partenaires en mars 2005, à l'occasion de l'inauguration du réaménagement du Parc animalier en forêt domaniale de Roumare.

Sa mise en œuvre a été un succès puisque sur les 53 actions qu'elle contenait, seulement 9 n'ont pas été mises en œuvre (soit 17%).





L'ensemble des partenaires a souhaité poursuivre cette démarche dans la durée et élaborer une nouvelle Charte portant sur la période 2010/2014. L'objectif de celle-ci était de poursuivre les actions engagées depuis 2004 mais également d'aller plus loin notamment en élargissant les thématiques afin de mieux tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt, et notamment les fonctions économiques et environnementales. Le comité technique a également été élargi pour une meilleure représentativité des acteurs.

Ce second document contenait 111 actions. Parmi elles, 35 n'ont pas été mises en œuvre (soit 32%) et 4 ont été abandonnées au cours du temps pour différentes raisons. Ce bilan plus mitigé que pour la 1^{ère} Charte s'explique sans nul doute par la quantité trop importante d'actions qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre de front, faute de moyens humains ou financiers disponibles.

L'ensemble des partenaires s'est exprimé et a souhaité maintenir l'existence d'une Charte sur le territoire de la Métropole. Cette volonté commune a donc débouché sur une nouvelle phase de concertation, initiée en décembre 2013 et menée tout au long de l'année 2014, puis sur une nouvelle Charte pour la période 2015/2020. Celle-ci proposait 40 actions dont 35% ont été finalisées, 55% ont connu des avancées parfois significatives et seulement 10% n'ont pas été mises en œuvre même en partie.

Encore une fois les partenaires ont souhaité relancer la dynamique forestière sur le territoire par le biais d'une 4^{ème} Charte. La concertation autour de celle-ci a débuté début 2020 et s'est prolongée, du fait d'un contexte sanitaire non propice aux réunions de travail, jusqu'en mars 2021.

*Réalisation d'études archéologiques pour valoriser le patrimoine culturel du territoire - Forêt de La Londe-Rouvray - 2012
Charte forestière de Territoire 2010-2014*

*Exposition d'œuvres d'arts « Forêt Monumentale » en forêt Verte pour favoriser l'accueil du public en forêt - 2020
Charte forestière de Territoire 2015-2020
300 000 visiteurs en avril 2021*



Les forêts de la Charte

Le patrimoine forestier de la Métropole couvre une surface de 24 500 hectares (source : *Plan d'Approvisionnement Territorial - 2016*) soit plus d'un tiers du territoire, les forêts jouent un rôle paysager important.

Identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) comme des réservoirs ou des corridors de biodiversité, leur rôle écologique est fondamental pour le territoire : elles protègent la ressource en eau de plusieurs captages d'alimentation en eau potable, ainsi qu'une grande partie des milieux favorables à la flore et la faune. Elles abritent des espèces rares et des habitats remarquables.

Ces écosystèmes jouent également un rôle essentiel dans la régulation du climat en absorbant et en stockant le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air via la photosynthèse. A l'échelle de la Métropole, la séquestration annuelle du carbone par les forêts est estimée à environ 110 000 teqCO₂. A cela s'ajoute les effets de substitution des produits bois qui représentent environ 11 900 teqCO₂/an (source : *Les forêts de la Métropole face au changement climatique - GIEC local - 2020*).

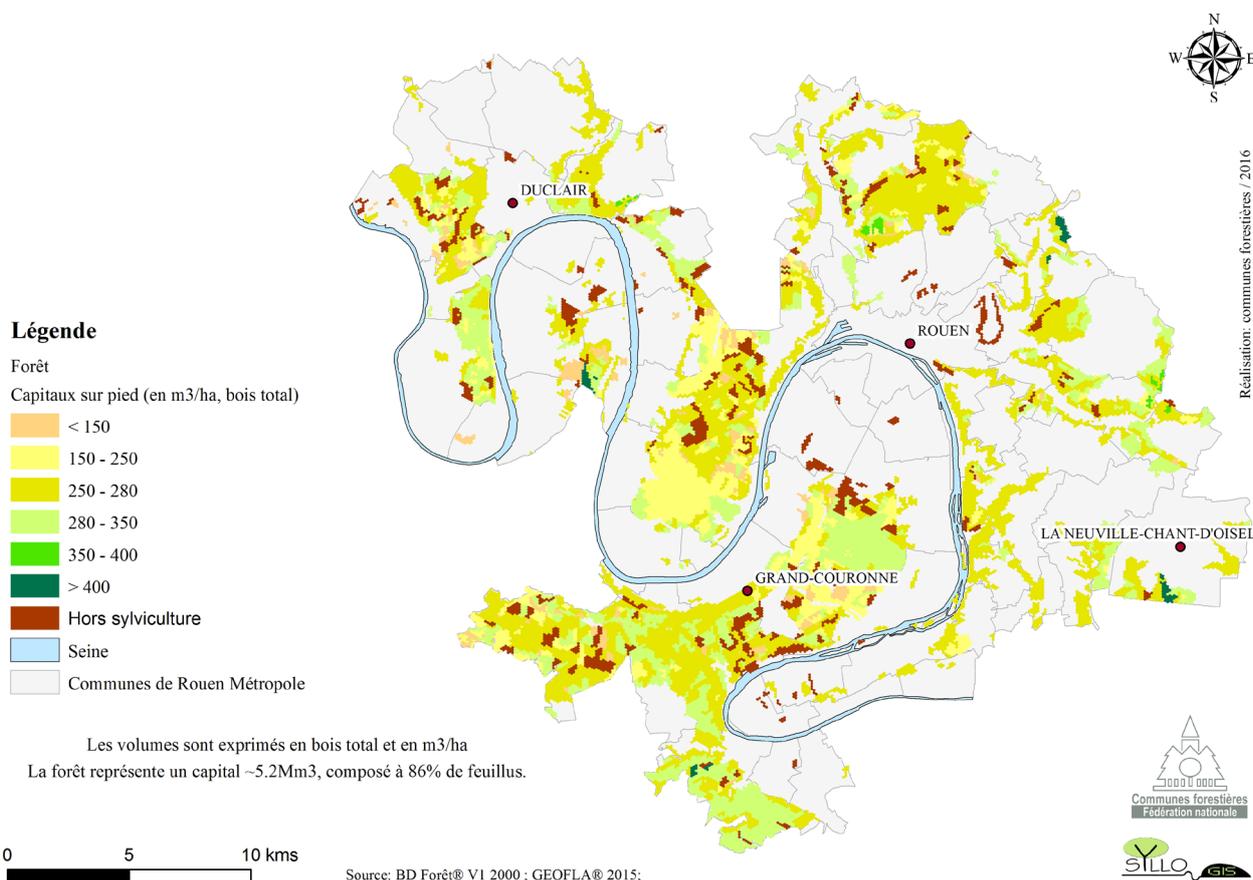
Toutefois, la perspective d'un impact négatif du changement climatique sur la productivité et la santé des espèces forestières locales sur le long terme ne fait plus de doute.

78% des forêts du territoire sont gérées durablement (source : *Plan d'Approvisionnement Territorial - avril 2016*). 24 propriétaires de forêts sont certifiés PEFC sur le territoire ce qui représente 13 922 ha répartis sur 42 communes. 10 entreprises ayant leur siège social sur le territoire sont également certifiées PEFC. 4 entreprises du territoire sont par ailleurs certifiées FSC.

Les principales essences présentes sont le Hêtre et le Chêne. Seuls 20% des peuplements sont résineux.

Les forêts du territoire représentent 7% de la ressource forestière régionale avec 5,2 millions m³ de bois sur pied (source : *Plan d'Approvisionnement Territorial - avril 2016*) même si on recense sur le territoire près de 4 000 ha de peuplements potentiellement en impasse sylvicole (3 400 ha en forêt privée et 650 ha en forêt publique) (source : *Diagnostic sylvicole du projet AMI Bois (Amélioration de la Mobilisation des Bois) sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - 2017*).

Carte 1
Capitaux sur pied sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie
source : Plan d'Approvisionnement Territorial - 2016



Actuellement, les débouchés du bois sont :

- **le bois d'œuvre pour la construction.** Le potentiel de production sur les forêts du territoire de la Métropole représente 42 000 m³/an (source : *Plan d'Approvisionnement Territorial – avril 2016*). À titre d'exemple il faut environ 40 m³ de bois d'œuvre pour construire une école de 3 000 m² en bois (charpente, mur et bardage). Ces 40 m³ sont renouvelés en 2 secondes dans les forêts européennes qui ont un accroissement de 645 millions de m³/an¹. Ce potentiel de production équivaut à 40 à 80 emplois directs et 300 à 400 emplois indirects dans la filière².

Trois scieries sont encore présentes sur le territoire (parmi les 66 en Normandie) : la scierie Guidez à Saint-Martin-de-Boscherville, Normandie Bois à Saint-Étienne-du-Rouvray et une scierie mobile basée à Jumièges. Pour les 2 scieries fixes, il s'agit de scieries de moyenne taille, l'une sciant uniquement du résineux et l'autre mixte (résineux et feuillus). Ces 2 scieries peuvent traiter du bois labélisés PEFC. Ce débouché, qui permet en outre de fournir du bois énergie (50% d'une grume seulement est utilisée pour le bois d'oeuvre) et de stocker du carbone durablement, est à développer.

- **le bois de trituration ou bois d'industrie.** Une grosse entreprise existe à proximité du territoire : LINEX. Elle consomme actuellement autour de 600 000 tonnes de bois d'industrie par an. À noter que LINEX peut traiter du bois labélisé FSC et PEFC.

- **le bois énergie.** 5 réseaux de chaleur Biomasse sont aujourd'hui gérés par la Métropole sur son territoire pour une consommation prévisionnelle de 100 000 m³ de bois/an. La consommation de bois bûche est également importante sur le territoire (environ 120 000 m³/an selon une enquête réalisée en 2021 par Biomasse Normandie et l'Agence FPC). 27 000 habitants sont utilisateurs de bûches, essentiellement pour de l'agrément (60% des utilisateurs de bûches).

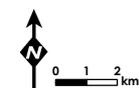
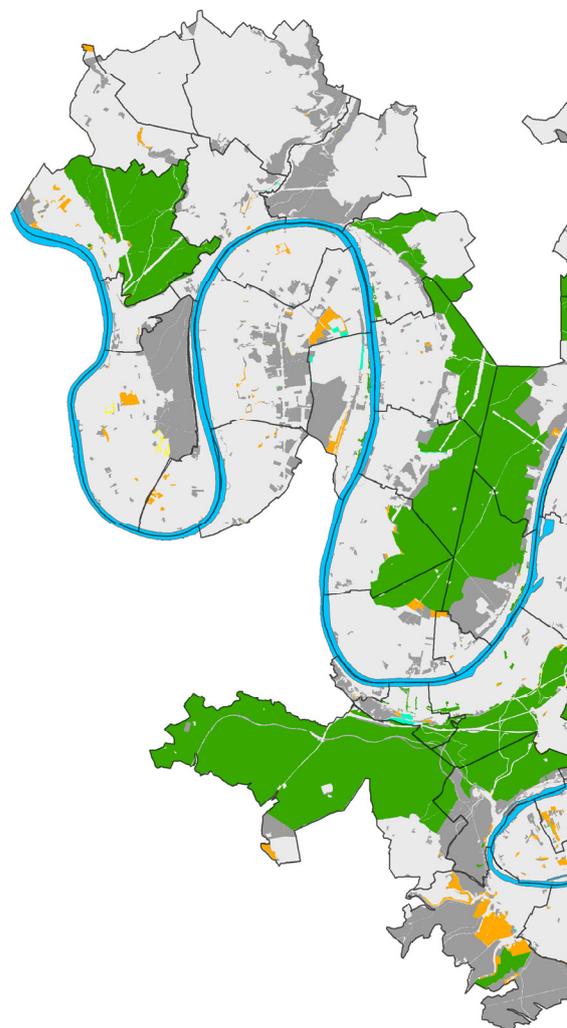
En améliorant la qualité des équipements de chauffe, cette consommation pourrait diminuer.

La forêt est également source d'aménité. Ainsi, pour France Nature Environnement, « un hectare de forêt rapporte en moyenne cent euros par an à son propriétaire en vente de bois mais dix fois plus à la collectivité tout entière ».

Les forêts du territoire sont essentiellement des forêts périurbaines qui sont, pour plus de 50% d'entre elles, des forêts publiques (domaniales et de collectivités) facilement accessibles aux visiteurs.

1 1 m³ de bois utilisé durablement équivaut à 1 t de CO₂ stockée

2 1 000 m³ de bois récoltés = 1 à 2 emplois directs en sylviculture/ exploitation et 8 à 10 emplois dans la filière bois (1^{er} et 2^{ème} transformations, source : *France bois Forêt*)

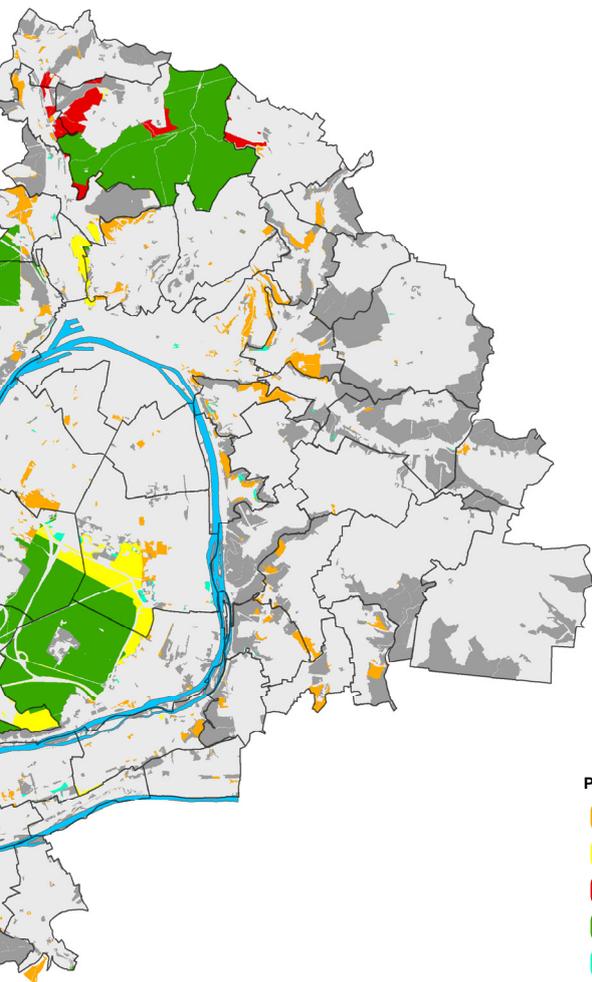


La fréquentation des massifs forestiers présents sur le territoire de la Métropole est importante (surtout les forêts domaniales) notamment autour de sites aménagés tels que le parc animalier de Roumare, Forêt monumentale (biennale d'art en forêt présente en forêt Verte de septembre 2019 à septembre 2021), le rond de Montmorency...

Cette pression humaine importante accroît les risques (incendie) et les dégradations diverses (décharges sauvages).

Il est à noter que la forêt domaniale de Roumare et des boisements privés limitrophes, la forêt départementale du Madrillet, ainsi que la forêt domaniale La Londe-Rouvray bénéficient d'un classement en forêt de protection.

Le label Forêt d'Exception®



Carte 2
Pourcentage des forêts par propriétaires
source : Inventaire Forestier National,
Métropole Rouen Normandie - 2021

Le site de la Vallée de la Seine, Boucle de Roumare, fait également l'objet d'un classement « site naturel classé » reconnaissant ainsi son caractère exceptionnel d'un point de vue paysager.

Le caractère périurbain est particulièrement marqué sur les massifs domaniaux de Verte, Roumare et La Londe Rouvray. Ces forêts de transition entre monde urbain et monde rural, véritables poumons verts de proximité, constituant, avec la Seine, un élément majeur du paysage de la Métropole, ont permis l'obtention du label Forêt d'Exception® sur le territoire en 2015.

Ce label, mis en place par l'Office National des Forêts au niveau national, vise à créer un réseau de sites forestiers remarquables jouant un rôle de « vitrines de la gestion durable des forêts ». Depuis 2008, 19 forêts choisies parmi les forêts domaniales gérées par l'Office National des Forêts sur l'ensemble du territoire national, sont officiellement engagées dans la démarche Forêt d'Exception®. Ce réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, fédère les acteurs du développement économique local et la mise en valeur du patrimoine naturel.

Valable 5 ans, ce label est actuellement en cours de renouvellement pour le territoire de la Charte. Un dossier de renouvellement sera présenté au comité national d'ici fin 2021.

La démarche Forêt d'Exception® suppose une gouvernance partagée, afin de répondre aux attentes des acteurs du territoire et du public. Les principaux objectifs de cette gouvernance sont de :

- **Faire émerger des besoins**
- **Co-construire des projets**
- **Définir des axes stratégiques forts**
- **Mobiliser dans la durée**

Ces objectifs rejoignant ceux de la Charte forestière de Territoire, il a été décidé que la Charte vaut contrat de projet Forêt d'Exception® pour les actions qui concernent les forêts domaniales Verte, de Roumare et de La Londe – Rouvray. Les actions retenues dans le Contrat de projet portent le logo Forêt d'Exception®.

Pour impliquer de façon plus importante les élus et le tissu associatif local, il a également été décidé de créer des **comités de massif**, instance de dialogue territorial à l'échelle d'un massif forestier domanial. Ces comités se réunissent en fonction des actualités des massifs et à minima 1 fois par an. Ils ont pour but de fluidifier la communication entre toutes les parties prenantes et les usagers de la forêt pour coconstruire des projets.

Une démarche participative



Pour associer les citoyens à la démarche de rédaction de ce nouveau plan d'actions de la Charte forestière de Territoire, **trois questionnaires** se sont succédés entre mars et juillet 2020, sur la plateforme dédiée à la participation citoyenne « je participe » de la Métropole Rouen Normandie.

Chacun avait un objectif spécifique :

- Identifier les usages actuels des forêts du territoire,
- Évaluer la visibilité des actions menées dans le cadre de la précédente Charte forestière (2015/2020),
- Identifier les thématiques citoyennes prioritaires en vue de la prochaine Charte.

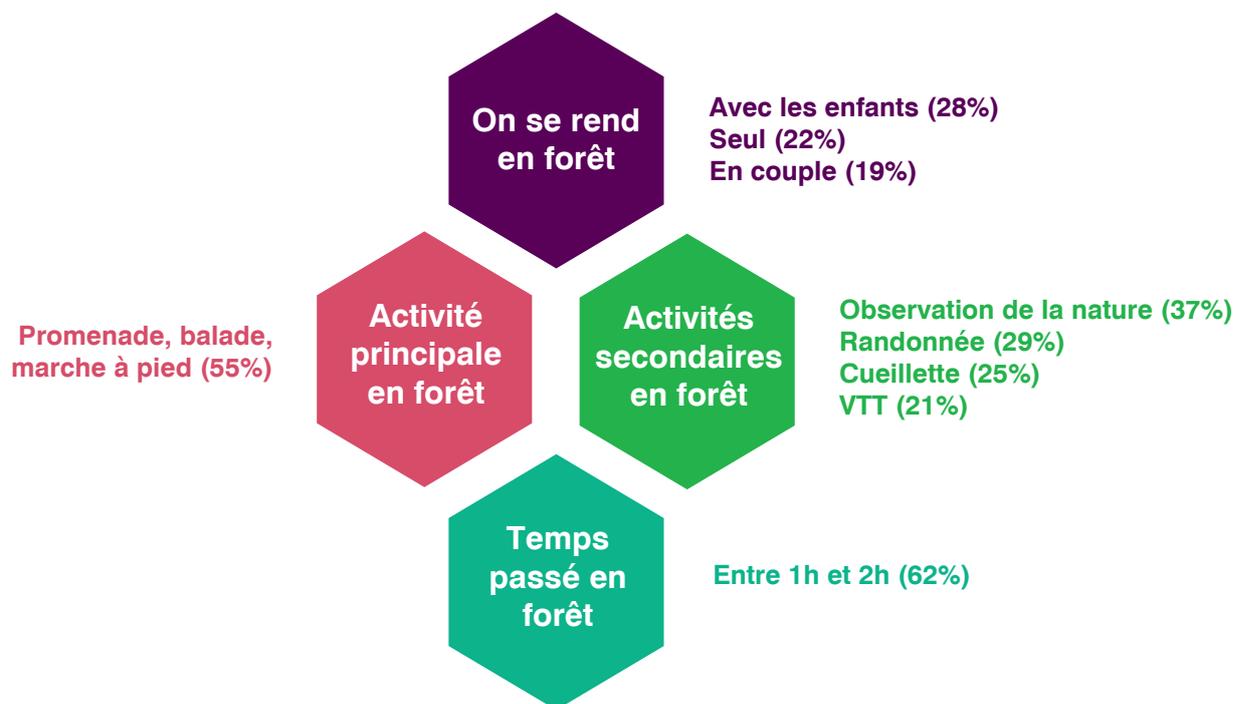
Chaque questionnaire a été diffusé à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux et notamment la page Facebook dédiée à la participation citoyenne de la Métropole Rouen Normandie.

Au total **1 226 questionnaires ont été renseignés** ce qui est faible au regard du nombre d'habitants du territoire mais dans la moyenne de ce qui est observé pour ce type d'enquête. Le panel de citoyens et citoyennes ayant répondu au questionnaire se caractérise par les éléments suivants :

- une majorité de femmes (59%),
- une domination assez nette des habitants/habitanes de la ville de Rouen (30% des personnes),
- la classe d'âge des 35-49 ans plus représentées que les autres avec 37% des réponses, résultant sans doute du mode de passation de l'enquête.

Un espace naturel plébiscité

75% des répondant.e.s ont déclaré être allés dans les forêts de la Métropole au cours des 12 derniers mois. Les massifs les plus fréquentés étant **la forêt Verte et celle de Roumare**. Pour les 25% n'étant pas allés en forêt ces 12 derniers mois, les raisons principales sont **l'éloignement des forêts vis-à-vis de leur domicile** (20% des répondant.e.s) et **le manque de temps** (19%).



Un besoin de nature

Les enquêtés se rendent en forêt pour répondre à **un besoin de nature**. La proximité avec le lieu d'habitation arrive en seconde position des motivations, pourtant, le moyen principal utilisé pour se rendre en forêt reste aujourd'hui la voiture (65% des répondant.e.s). On note tout de même que le vélo et la marche à pied augmentent fortement en mode de déplacement secondaire avec respectivement 26% et 23% des répondant.e.s.

Pour qualifier leur visite en un mot, les répondant.e.s utilisent majoritairement des termes qui rejoignent **les notions de bien-être, de sérénité et d'évasion**.

Des équipements satisfaisants

Les équipements d'accueil du public (parc animalier, réseau des Maisons des forêts, Forêt Monumentale, Arboretum du Petit Charme, parcours sportif Ben Harrati en forêt de Roumare, arbres remarquables, évènement Bivouac sous la lune) sont bien connus des répondant.e.s et donnent satisfaction.

Le parc animalier en forêt de Roumare, le plus ancien, reste le plus connu, mais les Maisons des forêts animées par la Métropole et notamment l'évènement associé,

Bivouac sous la lune qui s'y déroule, et la biennale Forêt Monumentale, sont également bien identifiés. Le projet Forêt Monumentale a bénéficié d'une vaste campagne de communication, ce qui peut expliquer ce bon niveau de connaissance.

De multiples fonctions

La fonction environnementale de la forêt ressort nettement comme la fonction prioritaire des forêts par les participant.e.s (84% des répondant.e.s la classe en priorité n°1, devant la fonction économique (77%) et la fonction sociale (66%). C'était déjà le cas en 2014 avec 72,1% des répondant.e.s qui jugeaient « tout à fait nécessaire » le fait de protéger la diversité biologique des forêts.

Pour chacune des fonctions (environnementales, économiques et sociales), il a été demandé à la population d'identifier les actions prioritaires à intégrer dans la prochaine Charte forestière de Territoire.

Contrairement au classement établi précédemment, il en ressort essentiellement des **actions en lien avec la fonction sociale des forêts** : éducation (46%), apaisement (38%), accessibilité (32%).



2 typologies d'actions pour la fonction environnementale

PROTECTION ET RESTAURATION DES FORÊTS
58%

ADAPTATION DE LA GESTION FORESTIÈRE
57%

35% des personnes ayant répondu au questionnaire pensent qu'il est nécessaire d'**impliquer davantage la population dans des actions participatives** autour des forêts.

Parmi les outils à privilégier, les participant.e.s ont identifié deux actions prioritaires :



Organiser des chantiers nature (59%)



Participer à de la collecte d'information sur les forêts (47%)

Des pistes d'actions pour la future Charte forestière de Territoire

Quelques pistes d'actions proposées par la Métropole et l'Office National des Forêts ont également été testées via ces enquêtes. En cohérence avec le classement des fonctions prioritaires de la forêt, **les actions liées à la fonction environnementale** recueillent les meilleurs scores (**Graphique 1**).

L'enquête cherchait également à identifier les actions à mettre en place pour inciter les personnes qui ne vont pas en forêt aujourd'hui à y venir. C'est l'organisation d'animations qui semble le plus utile (65% des votes), puis viennent l'accessibilité (19%) et la communication (16%).

En complément de ces enquêtes, une **balade en forêt** a été proposée au public en septembre 2020 (5 participants) pour échanger sur site des orientations à donner dans la future Charte forestière ainsi qu'un **atelier participatif** en février 2021 (une quinzaine de participants).

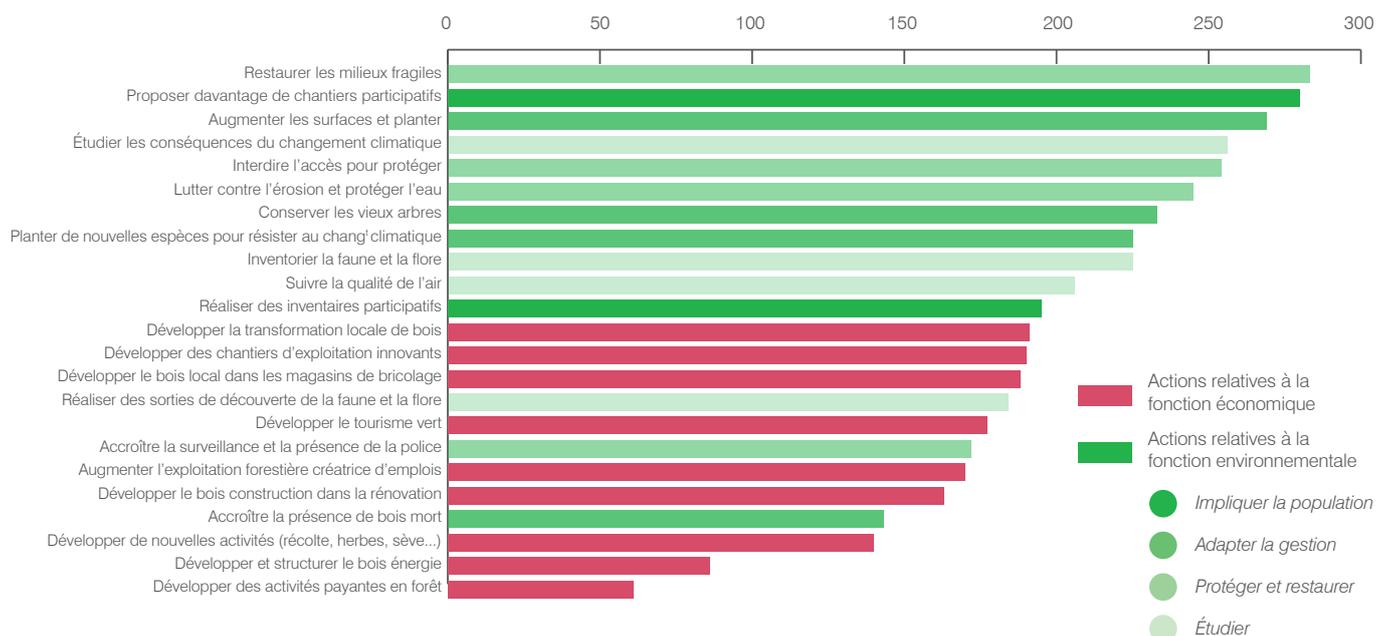
Ceux-ci ont permis de confirmer le **besoin de bien-être** ressenti (et recherché) en forêt, celui-ci augmentant à mesure que l'on s'éloigne des zones aménagées.

Ces temps d'échanges supplémentaires ont également permis de pointer un **besoin de signalétique** pour découvrir de nouveaux lieux en forêt mais aussi pour utiliser davantage les transports en commun.

La dimension économique de l'exploitation forestière, si elle est globalement admise comme nécessaire, interroge sur son intensité et son adéquation avec les usages locaux. Les coupes d'arbres ne sont pas toujours comprises, tant sur leur localisation que sur leur étendue. **Le besoin d'informer et de sensibiliser tous les publics ressort comme une action majeure à inscrire dans cette Charte forestière.**

La question de la **sanctuarisation de certains espaces forestiers** pour garantir la quiétude animale est également régulièrement revenue dans les échanges, sans pour autant que l'amplitude et la localisation de ces espaces sanctuarisés puissent être précisément débattus. Il convient de mettre l'accent sur le besoin de compromis et d'équilibre à trouver entre la préservation du caractère naturel des forêts et la présence humaine.

Graphique 1
Classement des pistes d'actions à privilégier dans le cadre du renouvellement de la Charte forestière de Territoire



Le plan d'actions et son élaboration

Le 4 février 2020, le Comité technique de la Charte s'est réuni afin notamment d'approuver une méthodologie de travail ainsi qu'un planning pour la mise en place d'une 4^{ème} Charte, portant sur la période 2021/2026.

Celle-ci s'articule autour de 5 grandes thématiques que sont :

- Biodiversité et changement climatique
- Gestion durable des forêts
- Economie de la forêt et du bois
- Accueil du public
- Gouvernance et financement

La concertation a été largement ralentie par le contexte sanitaire lié à la crise sanitaire COVID-19. Elle s'est articulée autour de différentes étapes étalées sur l'année 2020 et 2021 :

1. Rédaction d'un bilan de la 3^{ème} Charte

Celui-ci a été élaboré au cours du 1^{er} semestre 2020 en parallèle de la concertation citoyenne.

2. Rédaction des projets de fiches actions

Cette rédaction s'est notamment appuyée sur le bilan de la 3^{ème} Charte forestière de Territoire mais aussi sur différentes rencontres bilatérales entre les animateurs et certains membres du comité technique.

3. Présentation du bilan et des grandes orientations de la 4^{ème} Charte aux élus de la Métropole

Cette présentation a eu lieu le 13 octobre 2020 à l'occasion d'une réunion d'informations des élus référents forêts sur le territoire de la Métropole animée par l'Union Régionale des Collectivités FORestières de Normandie. Les élus ont alors été invités à participer à une journée de concertation commune avec les partenaires sur les objectifs de la Charte 2021-2026.

4. Comité technique du 4 novembre 2020

Ce comité a permis de présenter aux partenaires le bilan de la 3^{ème} Charte et les grandes orientations de la 4^{ème} ainsi qu'un nouveau planning d'approbation. Une journée de concertation avec les élus a été annoncée.

5. Journée de concertation du 20 janvier 2021

Cette réunion a eu lieu en distanciel. Chaque axe du projet de la 4^{ème} Charte a fait l'objet d'une présentation, d'un débat puis d'un questionnaire en ligne. Ainsi, les membres du Comité technique et les élus ont pu exprimer leur souhait ou non de relire chacune des fiches. Des échanges par mails ont eu lieu à la suite de cette réunion (entre le 19 février et le 10 mars) pour les personnes s'étant portées volontaires.

6. Envoi du plan d'actions à l'ensemble des partenaires

Compte tenu du contexte sanitaire cet envoi a été fait en format informatique avec un retour possible entre le 26 mars et le 14 avril.

7. Approbation le 5 juillet 2021 de la 4^{ème} Charte en Conseil métropolitain

Elle sera ensuite transmise à l'ensemble des partenaires pour une approbation dans leur propre instance décisionnaire.

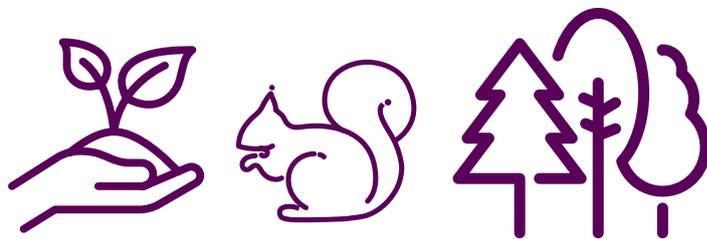
Cette nouvelle Charte forestière de Territoire (2021/2026), concrétise le travail de concertation accompli. Elle fixe les grands objectifs et les actions qu'il conviendrait d'entreprendre pour que les forêts du territoire continuent à se développer dans ses trois composantes. Elle comporte 22 fiches actions, elles-mêmes décomposées en une ou plusieurs opérations.

La signature de la Charte forestière de Territoire (2021/2026) officialise l'engagement des signataires à mettre en œuvre ou favoriser/accompagner/soutenir la mise en œuvre du plan d'actions, à conforter cette mise en œuvre par un suivi et à participer activement à une évaluation des actions, à promouvoir ce document et les actions qu'il contient et à se concerter dans leur travail respectif sur la forêt.

Les services de la Métropole s'engagent également à poursuivre le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de ce programme d'actions et à en rendre compte annuellement aux partenaires et membres du Comité technique. A l'issue des 5 années de sa mise en œuvre, une évaluation globale des résultats obtenus permettra de proposer la poursuite de la démarche engagée sur la base d'objectifs adaptés au nouveau contexte.

Les **22 fiches actions** sont présentées dans les chapitres suivants et classées dans l'une des 5 grandes thématiques retenues. Cette présentation ne correspond pas à un ordre de priorité ou d'importance des actions proposées.





Axe 1

Biodiversité et changement climatique

Le rôle écologique ressort comme la principale fonction des forêts pour les habitants de notre territoire. L'état de conservation de la biodiversité ordinaire y est en effet globalement meilleur que dans d'autres milieux. Toutefois, la connaissance de la biodiversité qui nous entoure et le fonctionnement des écosystèmes forestiers est encore partielle et la poursuite de la recherche dans ce domaine est importante de même que la vulgarisation et la diffusion de ces recherches.

Même si elle est encore largement méconnue, la prise en compte de la biodiversité comme facteur de résilience de l'écosystème forestier tend à se développer au sein des propriétaires et gestionnaires forestiers.

Protéger la forêt et sa biodiversité et la renouveler permettent de mieux s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique. Le rôle de puits de carbone joué par les forêts pourrait prochainement être inscrit dans le Code forestier dans le cadre du projet de loi dit « climat et résilience ».

Les actions proposées dans l'**axe 1 - Biodiversité et changement climatique** découlent de ces constats et s'articulent autour des **objectifs suivants** :

- Suivre, conserver ou développer la biodiversité
- Sensibiliser tous les publics sur les évolutions climatiques pressenties et leurs conséquences dans les espaces forestiers
- Être support d'expérimentation et site pilote pour des actions spécifiques
- Contribuer aux réflexions régionales sur les évolutions face aux changements climatiques
- Limiter les risques liés aux changements climatiques

Ces actions sont susceptibles de concerner toutes les forêts du territoire, qu'elles soient publiques ou privées.

QUELQUES REPÈRES NATIONAUX



72%
de la flore
métropolitaine

CO₂

50 millions
de tonnes
absorbés



1,3 milliard
de tonnes de
carbone stockés

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La forêt est un milieu spécifique qui abrite une faune et une flore particulière. Contrairement aux milieux agricoles ou urbains la biodiversité s'y maintient pour le moment. Toutefois, tous les propriétaires n'ont pas la même connaissance de cette biodiversité et des adaptations de gestion que peuvent nécessiter sa préservation. Il est donc nécessaire de maintenir voire de développer la réalisation d'inventaires faune/ flore.

Les forêts les mieux connues du territoire de la Charte sont domaniales. Même s'il ne faut pas négliger la pérennisation des inventaires sur ces territoires, il conviendrait de cibler prioritairement les forêts privées et les forêts communales, notamment celles dont le plan d'aménagement est en cours de rédaction.

Ce manque de connaissance de la biodiversité forestière est un constat commun aux Chartes forestières des Territoires de la Métropole Rouen Normandie, de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, aussi il est proposé de mener autant que possible ce travail en commun sur ces différents territoires avec une méthodologie commune.

L'amélioration de ce niveau de connaissance, hétérogène en fonction du type de propriété forestière, permettrait d'accompagner les propriétaires forestiers privés et les collectivités vers une plus grande prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole (via des expérimentations) afin notamment d'améliorer la participation des forêts à la trame verte et bleue.

Ces connaissances pourraient également être utilement diffusées aux habitants des communes après une vulgarisation pour le grand-public des inventaires réalisés en forêts publiques (cf. [fiche action n°4.1 Mobiliser et sensibiliser les publics à la forêt](#)). Des actions de restauration pourraient être proposées dans la continuité des inventaires réalisés. Celles-ci pourraient être participatives (chantiers nature) en fonction de la technicité nécessaire.

Une réflexion spécifique sur la thématique des espèces exotiques et envahissantes et leur présence en forêt sera aussi menée. Enfin, il conviendra de prendre en compte la stratégie nationale des aires protégées puisque 250 000 ha de forêts ont été ciblé pour développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Définir des indicateurs pertinents de suivi de la biodiversité** pour mesurer son évolution
- 2. Poursuivre les inventaires existants** - suivi (GMN, PRAC espèces végétales, suivi rucher, mares). Ces inventaires seront à mettre en lien avec les indicateurs de suivis définis. Ils pourront également être réalisés dans une optique de restauration
- 3. Réaliser de nouvelles études/inventaires spécifiques.** Il pourra s'agir de mieux caractériser l'importance écologique des lisières internes et périphériques (par exemple grâce aux inventaires participatifs prévus au niveau des plantations réalisées sur la parcelle d'entrée du parc animalier par l'Office National des Forêts) ; de montrer l'importance des milieux ouverts intra-forestiers (par exemple grâce à un travail avec RTE sous les lignes à haute tension), de rechercher de nouvelles espèces cibles (coléoptères saproxylophages, reptiles, bryophytes, faune du sol...), de mieux connaître et prendre en compte les communautés végétales, d'utiliser la biodiversité comme indicateur des pollutions atmosphériques et/ou du changement climatique (projet d'étude des lichens)
- 4. Lancer une étude sur la biodiversité en forêt privée** en lien avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et la Communauté d'Agglomération Seine Eure. Cette étude, outre les aspects connaissances, aura pour but de réaliser des fiches pratiques pour les propriétaires permettant d'intégrer au mieux la biodiversité présente et/ou potentielle à leur gestion sylvicole. Elle nécessitera donc la réalisation de formations auprès des propriétaires aux enjeux observés (espèces patrimoniales ou, au contraire, invasives présentes, type de milieu, fragilité des sols...), mais également un accompagnement pour la réalisation de travaux permettant d'améliorer le potentiel d'accueil du milieu en matière de biodiversité. Enfin, un suivi devra être mis en place (quelle biodiversité, quels dispositifs de suivi, à quelle échelle...)

À noter : le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande a lancé une étude en forêt privée sur une partie de son territoire en 2019. Il conviendrait de suivre celle-ci jusqu'au bout avant d'en lancer une nouvelle sur un territoire élargi. Cette action ne débutera donc vraisemblablement pas avant 2023.

- 5. Mieux caractériser les forêts publiques** en priorisant celles nouvellement bénéficiaires du régime forestier
- 6. Mener un suivi des mares par drone** afin d'acquérir des images de haute précision permettant de mieux cartographier les cortèges végétaux. Cette cartographie facilitera la programmation des travaux de restauration des mares
- 7. Organiser des retours d'expériences pour les propriétaires et les gestionnaires** notamment dans les domaines : de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (programme régional piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels mais aussi expérimentation sur le myriophylle du Brésil et la Renouée du Japon lancé par l'Office National des Forêts en forêts domaniales), de la prise en compte des sols dans la gestion forestière (lien avec la problématique de ruissellement), des trames de vieux bois en forêt (îlots de sénescence, îlots de vieillissement, parcelles en libre évolution...)
- 8. Réaliser des chantiers de restauration** en fonction des résultats des inventaires et/ou études menées
- 9. Intégrer les données au Système d'Information Géographique de la Métropole pour mieux ressortir les enjeux de biodiversité** (secteurs fragiles, secteurs où les données sont à conforter, trames existantes et à conforter...)

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Communauté d'Agglomération Seine Eure, Office National des Forêts, Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, syndicat des propriétaires forestiers, Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie, Office National des Forêts, Groupe Mammalogique Normand, RTE, OBHeN, GRECIA, Université de Rouen, associations environnementales, gestionnaires forestiers, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Maison Familiale Rurale de Coqueréaumont, Union Nationale des Industries de Carrières des Matériaux de Construction (UNICEM)...

Financiers : Région Normandie, FEDER/FEADER, mécènes, Agence de l'Eau Seine Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 5 000 € de fonctionnement pour la poursuite des inventaires existants
- 55 000 € de coûts de fonctionnement supportés par l'Office National des Forêts pour le projet Drone
- 100 000 € de coûts de fonctionnement pour le projet de lutte contre les espèces exotiques et envahissantes porté par l'Office National des Forêts

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité en forêt
- Mieux suivre la biodiversité en forêt
- Diffuser les connaissances sur la biodiversité en forêt et sa prise en compte

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Évolution des indicateurs de suivi de la biodiversité définis
- Surface forestière inventoriée
- Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés et/ou formés
- Montant des investissements réalisés (travaux)
- Surface testée pour le traitement des espèces exotiques envahissantes
- Nombre de chantiers effectués
- Nombre de retours d'expérience organisés/participations

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Les forêts constituent des réservoirs riches en biodiversité et assurent de nombreux services écosystémiques contribuant au bien-être des sociétés humaines (« poumon vert », îlots de fraîcheur, production de bois, aménités environnementales...). Ces écosystèmes jouent également un rôle essentiel dans la régulation du climat en absorbant et en stockant le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air via la photosynthèse, qui permet en outre de produire de l'oxygène (O₂), gaz vital pour chaque être vivant. Enfin, l'impact de la filière bois dans la transition écologique et énergétique du territoire et la décarbonation de l'économie est non négligeable. En effet, le bois énergie constitue une alternative locale pour remplacer les énergies fossiles, et le bois d'œuvre est une solution pour stocker le carbone sur le long-terme. À l'échelle de la Métropole Rouen Normandie, la séquestration annuelle du carbone par les forêts est estimée à environ 110 000 teq CO₂ et la séquestration par les effets de substitution des produits bois représente environ 11 900 teq CO₂/an (source : Les forêts de la Métropole Rouen Normandie face au changement climatique - GIEC local).

Toutefois ces espaces sont aujourd'hui impactés par les effets du changement climatique, il convient donc de favoriser la résilience des forêts en adaptant les nouveaux peuplements et leur gestion au climat attendu.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Animer et faire vivre un groupe de travail normand :** initié en 2017 par l'URCOFOR de Normandie, ce groupe de réflexion régional réunit des territoires forestiers normands, professionnels de la filière forêt-bois, des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, des associations, des élus, des citoyens... Tous ont pour objectif d'échanger autour d'une même problématique : l'avenir de la forêt normande au regard du changement climatique (essences à privilégier, stockage de carbone, protection de la biodiversité, ...). Les travaux de ce groupe visent également à informer sur les changements à venir (cf. [fiche action n°2.1 Accompagner les communes dans la gestion durable de leur patrimoine boisé](#) et [fiche action n°4.1 Mobiliser et sensibiliser les publics à la forêt](#))
- 2. Mener des actions d'expérimentations sur le territoire de la Charte forestière de Territoire :** des expérimentations existent déjà sur ou à proximité du territoire (Chêne pédonculé à Pacy-sur-Eure, îlots d'avenir en forêt domaniale...). Il conviendra de les suivre bien sûr mais également en fonction des opportunités d'en lancer de nouvelles (essences nouvelles ou semences sélectionnées à l'exemple du programme sur le châtaignier mené par le Centre Régional de la Propriété Forestière). Le suivi du couvert forestier grâce aux images LIDAR pourrait également être une piste d'action
- 3. Adapter les plantations et les modalités de gestion en lien avec le changement climatique et les différents milieux (forêt, agricole, ville) :** avec l'augmentation des températures estivales et de la fréquence de vagues de chaleur, les villes seront à l'avenir davantage concernées par le phénomène d'îlots de chaleur urbains pouvant atteindre plusieurs degrés de différence entre une zone arborée et une zone purement minérale. La plantation d'arbres est un des moyens les plus efficaces pour réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbains. Mais il est nécessaire de bien choisir l'arbre que l'on va planter car cet arbre va vivre longtemps (plus de 50 ans), va structurer l'espace et entraîner des contraintes en termes de gestion future (feuilles, taille...). Les retours d'expériences sur les essences forestières peuvent influencer les plantations urbaines. Pour accompagner la transition vers la ville résiliente de demain, une véritable politique d'adaptation de la sylviculture dans un contexte urbain peut même être pensée en intégrant l'utilisation futur de ces bois (bois d'œuvre, bois énergie, paillage...). La question des haies et de leur résilience vis-à-vis du changement climatique en milieu agricole est également à prendre en compte (essences et devenir du bois)

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, Union Régionale des COLlectivités FORestières de Normandie...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Université de Rouen, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Communauté d'Agglomération Seine Eure, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, Parc Naturel Régional Normandie Maine, Parc Naturel Régional du Perche, Fransylva...

Financiers : Région Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- À définir en fonction des budgets mobilisables annuellement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer les connaissances sur les évolutions liées au changement climatique
- Mieux suivre les évolutions liées au changement climatique
- Diffuser les connaissances sur les évolutions liées au changement climatique

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'événements organisés et nombre de participants
- Nombre d'outils créés
- Communication diffusée
- Nombre d'expérimentations menées (surface)

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Les impacts du changement climatique sont nombreux sur les forêts normandes : sécheresse et incendies, dépérissement, apparition de nouveaux insectes ravageurs, tempête...

Pour mieux faire face aux aléas et aux vulnérabilités spécifiques à ces territoires, l'adaptation de la prévention des risques naturels doit faire son apparition dans les politiques publiques. Il est nécessaire de mieux prévenir l'apparition de certains phénomènes et de prendre en compte leur impact sur l'ensemble de la filière.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. Mieux connaître les nouveaux risques (incendies, tempêtes, ravageurs, chutes (branches ou arbres dépérissant)...) .

Au regard des changements climatiques et du risque grandissant d'aléas ponctuels comme des vents violents voire des tempêtes, des incendies mais également des maladies pouvant toucher les forêts normandes, il est important de sensibiliser et former les élus locaux en responsabilité sur des territoires forestiers (quelle que soit la propriété des forêts) pour les aider à être opérationnels en cas de situation d'urgence. Il s'agira de les mettre en situation de réagir correctement et efficacement grâce à des exercices de cas pratiques, des procédures d'intervention mieux maîtrisées entre les différents services publics concernés, des interventions de professionnels, de personnes qualifiées ou ayant déjà été confrontées à de telles situations (venant d'autres régions françaises par exemple). L'objectif est de mieux appréhender la notion de risques en forêt de manière générale et d'aborder différentes situations : que faire en cas de tempête ? d'incendie ? de crise sanitaire importante (comme par exemple, les chenilles processionnaires du chêne...). En parallèle, des réflexions seront menées sur les actions d'anticipation et outils de prévention pour éviter ou réduire ces risques en forêt. Ces risques pourront notamment être intégrés aux plans communaux de sauvegarde. En s'appuyant sur le dossier régional piloté par l'URCOFOR de Normandie, le territoire de la Métropole Rouen Normandie pourra servir de territoire pilote. Une cartographie des risques pourra utilement être réalisée.

2. Réfléchir à des protocoles à mettre en place pour prévenir les effets de certains risques sur l'ensemble de la filière (stockage, vente...)

PILOTE(S) DE LA FICHE

Union Régionale des Collectivités FORestières de Normandie...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Métropole Rouen Normandie, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, Préfecture et SDIS 76, Fibois Normandie...

Financiers : Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- Mieux connaître les risques en forêt : 22 389 € sur 2 ans à l'échelle de la Normandie (financé à 80% par la DRAAF dans le cadre du dispositif ADEVBOIS)

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer les connaissances sur les risques liés au changement climatique
- Mettre en place des actions permettant d'anticiper au mieux les risques liés au changement climatique

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions d'information sur les risques et nombre de participants
- Nombre d'exercices pratiques réalisés
- Nombre d'actions d'anticipation proposées pour les élus
- Nombre d'actions d'anticipation proposées pour la filière





Axe 2

Gestion durable des forêts

Selon la conférence d'Helsinki de 1993, « la gestion durable des forêts est définie comme étant la gestion et l'utilisation des forêts et terrains forestiers d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociétales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommages à d'autres écosystèmes ».

La gestion forestière, pour être durable, se doit d'être multifonctionnelle. Elle doit également permettre de mobiliser plus et mieux pour répondre aux besoins de la filière. C'est vers un objectif de 100% de gestion durable dans les espaces forestiers de son territoire que la Métropole Rouen Normandie souhaite tendre.

Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les communes, de travailler en concertation avec les propriétaires privés et de faire participer les habitants en responsabilisant par exemple l'acte d'achat en matière de bois (la certification des bois est garante d'une gestion durable). Un travail sur

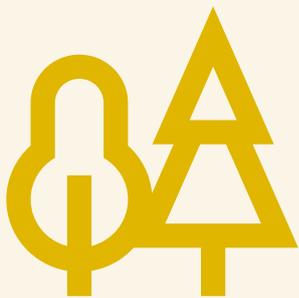
le foncier forestier apparaît également comme pertinent pour atteindre cet objectif.

Les actions proposées dans l'**axe 2 – Gestion durable des forêts** découlent de ces constats et s'articulent autour **des objectifs suivants** :

- Développer la gestion durable sur toutes les forêts de la Charte forestière de Territoire
- Dynamiser la gestion forestière du territoire
- Mutualiser les pratiques de gestion durable
- Former les élus sur les pratiques de gestion durable des espaces boisés
- Développer les labels de gestion forestière sur le territoire
- Améliorer la compétitivité des entreprises du territoire grâce à la certification
- Maintenir le tissu local d'entreprises
- Rationaliser les espaces forestiers

Ces actions sont susceptibles de concerner toutes les forêts du territoire, qu'elles soient publiques ou privées.

QUELQUES REPÈRES NATIONAUX



12,6

millions ha
de forêts privées



2,7

millions ha
de forêts publiques



Office National des Forêts

1,5

millions ha
de forêts domaniales

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Si le taux de forêts disposant d'un document de gestion durable est bon sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (78% des forêts selon les données du Plan d'Approvisionnement Territorial établi en 2016), celui-ci cache des situations très variables notamment dans les petites et les très petites propriétés publiques ou privées.

Pour les forêts publiques, le Code forestier prévoit l'application du régime forestier pour les forêts de collectivités susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution. Il est mis en œuvre par l'Office National des Forêts et permet à la collectivité de justifier d'une gestion durable de son patrimoine et de bénéficier des aides publiques.

Sur le territoire de la Métropole, la grande majorité des forêts possède un Aménagement. Les surfaces restantes sont des petits espaces où la sylviculture et la mobilisation des bois sont complexes et peu rémunératrices pour le propriétaire. Si ces surfaces cumulées représentent globalement un patrimoine non négligeable, elles interrogent individuellement le modèle du régime forestier par leur capacité propre à répondre à la notion d'exploitation régulière. Pour autant, la législation ne permet pas d'alternative dès lors que le propriétaire souhaite disposer d'un document de gestion durable.

Une réflexion de fond sur la définition des objectifs et l'adaptation des procédures, dans le respect du cadre réglementaire, doit être menée. Il convient ainsi de réfléchir à l'adéquation entre les attentes légitimes des propriétaires, la réalité des situations forestières et la capacité d'action du gestionnaire. Cette réflexion peut, entre autres, intégrer des points spécifiques de la gestion comme :

- le format des documents de gestion durable adapté : documents simplifiés ou Règlement Type de Gestion, mutualisation des documents de gestion (entre propriétaires voisins par exemple ou regroupant plusieurs espaces disséminés à l'échelle d'une commune voire d'un ensemble de communes si les enjeux le permettent)
- la mise en œuvre d'une gestion mutualisée entre propriétaires publics, voire privés, pour optimiser l'organisation des chantiers de travaux ou de coupes et mobiliser des volumes plus facilement commercialisables
- la commercialisation des bois, en identifiant des procédures de mise sur le marché ou des débouchés mieux adaptés aux configurations locales.

Il est aussi nécessaire de sensibiliser et former les élus afin qu'ils comprennent mieux les enjeux de la gestion forestière multifonctionnelle et durable.

Pour accompagner cette démarche, un renforcement humain est notamment prévu au sein du service Forêt de la Métropole.

Il conviendra également dans cette fiche de mieux prendre en compte les aspects réglementaires permettant la protection des forêts en matière d'urbanisme avec notamment : PLUi, SCoT, ERC (Éviter-Réduire-Compenser), zéro artificialisation nette, Obligations Réelles Environnementales, droit de préemption et de préférence... Il est à noter que, sur le territoire de la Métropole depuis l'adoption du PLUi en février 2020, un zonage Nb (naturel boisé) a été introduit afin de protéger tous les massifs forestiers supérieurs à 4 ha. Les autres boisements sont quant à eux classés EBC (Espaces Boisés Classés).

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- 1. Former les élus** sur les enjeux forestiers et les enjeux urbanistiques, créer du lien entre les élus et l'Office National des Forêts gestionnaire des forêts domaniales mais aussi entre les élus et les propriétaires privés de leur territoire
- 2. Accompagner les communes dans la gestion durable de leur patrimoine forestier** : formation, caractérisation des espaces forestiers, promotion du régime forestier ou le cas échéant d'une autre forme de gestion, certification forestière, mise à disposition de modèles de cahier des charges pour les travaux forestiers et pour l'organisation de la chasse...
- 3. Travailler sur de nouvelles formes de document de gestion durable, en lien avec l'ensemble des organismes concernés (ONF, CRPF, DRAAF...)**
- 4. Créer du lien avec les autres propriétaires de bois du territoire communal** (privés mais aussi VNF, GPMP...)
- 5. Organiser des chantiers groupés entre voisins pour optimiser les coûts**

6. Travailler sur les débouchés des bois

7. Promouvoir les contrats d'approvisionnement notamment entre les communes et des petites entreprises de charpente par exemple et les chaufferies locales

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Union Régionale des Collectivités FOREstières de Normandie, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Union Régionale des Collectivités FOREstières de Normandie, communes, Fibois Normandie, Voies Navigables de France, Grand Port Maritime de Rouen, Fédération Nationale du Bois, Fransylva...

Financiers : Région Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 10 à 15 000 €/an dans le cadre de la convention de partenariat avec URCOFOR de Normandie

RÉSULTATS ATTENDUS

- 100% des forêts de la Métropole sous document de gestion durable

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de communes accompagnées
- Surface (ha) de forêt mise ou remise en gestion durable
- Nombre de sessions de formation/information sur le sujet de la gestion durable
- Nombre de chantiers groupés organisés
- Nombre de contrats d'approvisionnement signés

FICHE ACTION N°2.2

MAINTENIR UNE GESTION FORESTIÈRE DYNAMIQUE EN FORÊT PRIVÉE

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La forêt privée représente plus de 40% de la surface forestière du territoire de la Charte. Comme pour la forêt publique les situations sont très variées avec de grandes et de très petites propriétés. Environ la moitié de ces espaces possèdent un document de gestion durable, des marges de progressions existent donc notamment dans les petites propriétés. Un travail de sensibilisation visant à augmenter les surfaces sous document de gestion durable existe depuis 10 ans sur le territoire de la Métropole. Piloté par le Centre Régional de la Propriété Forestière (Plan de Développement de Massif, puis AMI bois), il est prévu de poursuivre ce travail de sensibilisation par le CRPF notamment dans le cadre du nouveau programme régional de la forêt et du bois (2020/2026). Celui-ci cible essentiellement les parcelles de 10 à 25 ha mais les plus petites parcelles ne doivent pas être oubliées.

Pour les forêts bénéficiant d'un document de gestion durable l'objectif est de dynamiser la gestion tout en faisant face aux difficultés à venir (vieillesse des peuplements, changements climatiques, crise sanitaire, besoins en bois, conservation de la biodiversité, ...) et maintenir une gestion proactive. Pour cela, des actions de mutualisation pourront être proposées (forêts privées/forêts publiques) ainsi que des nouveaux projets de circuits courts pour les débouchés des bois et pour redonner à la gestion forestière une rentabilité qui permette la gestion durable.

Les propriétaires privés étant aussi sensibles aux questions environnementales ou aux autres services écosystémiques rendus par la forêt (carbone, qualité de l'eau), une démarche de sensibilisation sur ces questions sera aussi à entreprendre.

Enfin, une augmentation récente des conflits entre propriétaires privés et citoyens notamment sur les questions de coupe mais aussi de circulation des promeneurs, nécessitera une réflexion particulière.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Augmenter les surfaces de forêts privées sous document de gestion durable**
- 2. Mutualiser des actions de gestion, entre les différents propriétaires privés ou publics,** avec l'appui et l'expertise des gestionnaires forestiers
- 3. Travailler avec les propriétaires motivés sur les services écosystémiques offerts par les forêts**

PILOTE(S) DE LA FICHE

Centre Régional de la Propriété Forestière...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Union Régionale des COLlectivités FORestières de Normandie, Office National des Forêts, communes, Fibois Normandie, Métropole Rouen Normandie, gestionnaires forestiers...

Financiers : Région Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 15 à 20 jours d'animation/an, soit 7 000 € à 10 000 €

RÉSULTATS ATTENDUS

- 100% des forêts de la Métropole sous document de gestion durable

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Évolution de la surface sous document de gestion durable en forêt privée
- Nombre de propriétaires privés impliqués dans la démarche
- Nombre d'actions mutualisées réalisées

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la provenance des produits et à leur qualification. Les labels (PEFC/FSC) apportent une plus-value en termes d'image et de valorisation économique de la filière bois. Les grandes entreprises et marques internationales sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans un approvisionnement labélisé et poussent l'ensemble de la filière à se certifier. Les lots de bois certifiés sont plus recherchés sans pour autant que leurs prix soient toujours significativement supérieurs aux lots non certifiés. La certification permet donc au gestionnaire forestier de sécuriser ses clients, et de mieux supporter les phases de contraction des marchés durant lesquelles il est parfois difficile de mobiliser certaines coupes. C'est pourquoi la labélisation est à favoriser sur le territoire de la Charte.

57% des surfaces forestières sont labélisées PEFC sur le territoire de la Charte (42% à l'échelle de la Normandie) notamment grâce aux forêts domaniales qui sont intégralement certifiées. Le référentiel de ce label est en cours de révision. Le nouveau référentiel doit être validé au niveau international pour 2022. Il conviendra alors d'informer largement les communes, propriétaires privés, entreprises du territoire sur celui-ci.

Alors que la croissance des demandes en bois certifiés s'installe comme une tendance de fond dans la filière française, l'offre actuelle en bois français FSC demeure confidentielle. La création d'un groupe de certification pourrait permettre de faciliter son développement et être un levier supplémentaire pour inciter et obtenir un document de gestion pour les forêts qui n'en possèdent pas. C'est pourquoi le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande prévoit de lancer une démarche mutualisée en proposant sur le territoire de la Vallée de Seine une animation globale auprès des propriétaires sur les aspects gestion durable (promotion des aides existantes, bonnes pratiques, connaissance du terrain en lien avec d'autres actions de la Charte forestière de Territoire) et certification FSC. Cette animation concernera les forêts publiques et privées mais aussi les gestionnaires et les exploitants forestiers pour que l'ensemble de la chaîne de transformation du bois soit labélisé.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. Créer et animer un groupe de certification FSC « Vallée de Seine ». Il est nécessaire pour cela :

- d'organiser la collecte des compléments d'information pour répondre aux exigences du référentiel (par exemple des relevés de terrain complémentaires pour l'évaluation des Hautes Valeurs de Conservation ou le travail de concertation avec les parties prenantes locales)
- de rédiger des documents de gestion ou de finaliser des documents existants avec les exigences propres à FSC (ces documents de gestion doivent bien sûr être revus périodiquement et adaptés le cas échéant)
- préparer des audits annuels (développement d'outils et de procédures permettant de collecter ces informations tout au long de l'année)
- de créer une structure dédiée pour le portage de groupe FSC
- de démarcher les propriétaires pour entrer dans le groupe de certification FSC (publics et privés) mais également pour entrer dans une logique de gestion durable
- de faire monter en compétences les personnes impliquées dans la certification
- de mener des actions de communication notamment auprès des exploitants qui achètent les bois FSC pour ne pas rompre la chaîne de contrôle
- de connecter la nouvelle offre FSC à la demande existante pour certains acteurs économiques normands (voire au-delà)

2. Communiquer sur le label PEFC auprès des propriétaires privés et publics et des entreprises de la filière notamment sur les nouveautés apportées par les réflexions actuelles sur le référentiel

3. Stimuler la demande de bois écocertifié en intégrant cette notion dans les cahiers des charges pour l'achat de bois, la construction et la rénovation... (cf. [fiche action n°3.1 Sensibiliser et accompagner les porteurs de projet à la construction bois](#) mais aussi [fiche action n°2.1 Accompagner les communes dans la gestion durable de leur patrimoine boisé](#))

PILOTE(S) DE LA FICHE

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, FSC, PEFC Ouest...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Métropole Rouen Normandie, Communauté d'Agglomération Seine Eure, gestionnaires forestiers, entreprises de la filière, Centre Régional de la Propriété Forestière, Union Régionale des COLlectivités FORestières de Normandie, Office National des Forêts, Fransylva, Fibois Normandie...

Financiers : Région Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 88 000 € pour la création du groupe FSC

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmenter le taux de certification des forêts de la Métropole

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de propriétaires engagés dans la démarche FSC/PEFC
- Évolution de la surface labélisée FSC/PEFC
- Nombre de cahier des charges intégrant des bois écocertifiés paru
- Nombre d'entreprises d'exploitation forestière engagées dans une démarche de certification
- Nombre d'actions d'animation/communication promouvant la certification FSC/PEFC



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est composé à 30% de forêt, mais ces forêts ne sont pas toutes gérées. Pour certaines, le propriétaire se trouve très éloigné du territoire et ne connaît pas ses parcelles.

La Métropole souhaite favoriser activement la gestion durable des forêts sur son territoire mais aussi approvisionner la filière bois et sécuriser en partie ses propres besoins. Cette dynamique passe par une rationalisation des espaces en proposant notamment des documents de gestion groupés, des travaux simultanés entre différents propriétaires, mais aussi, si c'est opportun, l'acquisition d'espaces forestiers ainsi que des échanges fonciers avec les autres propriétaires du territoire qu'ils soient publics ou privés. Ce « remembrement forestier » participe à la stratégie de meilleure gestion durable des forêts du territoire de la Charte forestière.

Pour cela, la Métropole s'intéresse à tous les types d'espaces forestiers (petites, moyennes ou grandes surfaces). L'objectif est de pouvoir croiser les données relatives aux dynamiques foncières du marché et aux différents enjeux (biodiversité, agriculture durable, continuités forestières...), en travaillant de façon concertée avec l'ensemble des organismes concernés.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Réaliser une veille du foncier forestier.** L'objectif de cette veille sera d'avoir une meilleure visibilité sur les opportunités foncières du territoire. Celui-ci pourra être alimentée par la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, l'Établissement Public Foncier de Normandie, l'observatoire de l'Agence d'Urbanisme Rouen Boucles de Seine et Eure, la Préfecture (biens vacants et sans maîtres) ... La Métropole via ses outils de communication sera également active sur le sujet en informant les citoyens et les professionnels de sa stratégie foncière. Les communes auront également un rôle à jouer car elles peuvent avoir connaissance de ventes sur leur territoire. De même, la Chambre des notaires pourrait devenir un partenaire utile à associer pour mieux connaître les systèmes de ventes forestières et les procédures inhérentes à ceux-ci
- 2. Favoriser l'échange foncier entre propriétaires** (privés, communes, Métropole RN) pour avoir un foncier forestier cohérent à l'échelle du territoire. Ces échanges ne seront possibles que si la Métropole possède des parcelles forestières dispersées sur le territoire. Cette action reste donc aujourd'hui limitée. Elle est liée à la [fiche action n°2.1 Accompagner les communes dans la gestion durable de leur patrimoine boisé](#) qui prévoit notamment de renforcer les liens entre les maires et les propriétaires privés de leur territoire. À noter également qu'il existe une bourse foncière sur le site « la forêt bouge » à destination des propriétaires privés
- 3. Développer les dons/legs de biens forestiers.** Une campagne de communication pourra être lancée sur le territoire pour favoriser cette pratique déjà possible légalement mais peu connue des propriétaires
- 4. Intégrer les questions forestières dans la stratégie foncière agricole de la Métropole Rouen Normandie**
Une stratégie foncière agricole est en cours au sein de la Métropole pour structurer une politique foncière locale partagée. Le domaine de la forêt sera intégré à cette stratégie notamment sur les aires d'alimentations de captage d'eau potable sur lesquelles la forêt contribue fortement à la protection de la ressource.

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, Établissement Public Foncier de Normandie, Préfecture, Centre Régional de la Propriété Forestière (la forêt bouge), Union Régionale des COLlectivités FORestières de Normandie, Office National des Forêts, communes, ordres des notaires...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- Frais d'investissement liés à l'acquisition de parcelles forestières (entre 10 et 20 000 € l'hectare)

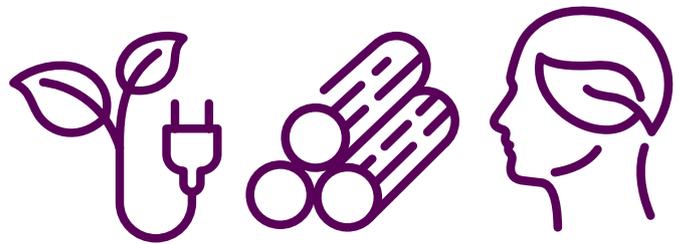
RÉSULTATS ATTENDUS

- 100% des forêts de la Métropole sous document de gestion durable

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'opportunités foncières identifiées
- Nombre d'hectares acquis (ou offerts si on parle des dons et legs) par la Métropole Rouen Normandie
- Nombre de chantiers groupés mis en place autour des parcelles acquises
- Nombre d'hectares échangés entre propriétaires





Axe 3

Économie de la forêt et du bois

La valorisation du bois d'œuvre est en le moteur de la filière bois. L'ambition de la Charte est de contribuer à augmenter l'utilisation du bois pour la construction et la rénovation sur le territoire. L'utilisation du label biosourcé participe à cet objectif tout en valorisant les autres produits biosourcés et leur pratique vertueuse. Cette stratégie ne vaut que si la filière locale en profite avec l'utilisation de bois locaux mais aussi la transformation locale de cette matière première. Nos entreprises doivent pour cela être soutenues et confortées.

Le bois énergie participe également à cette filière économique et permet notamment d'absorber les 1^{ères} éclaircies des forêts, son développement dans des circuits courts est donc primordial.

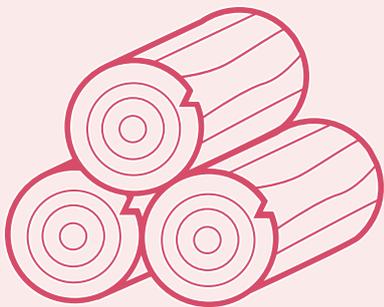
Enfin, de nouveaux usages du bois se développent notamment en lien avec la chimie verte. Le territoire pourra y participer.

Les actions proposées dans **l'axe 3 – Économie de la forêt et du bois** viennent en réponse à ce contexte et visent à dynamiser la filière bois forêt sur le territoire de la Charte.

Elles s'articulent autour **des objectifs suivants** :

- Favoriser la construction et la rénovation bois sur le territoire de la Charte
- Faciliter l'approvisionnement local en bois d'œuvre notamment par le développement de contrats d'approvisionnement
- Développer l'utilisation de matériaux biosourcés sur le territoire de la Charte
- Sensibiliser les particuliers aux avantages du bois énergie mais aussi aux bonnes pratiques
- Favoriser les circuits courts d'approvisionnement des particuliers
- Encourager le remplacement des matériels de chauffage peu performants voire polluants
- Faciliter l'approvisionnement en circuit court des chaufferies par la mutualisation des chantiers
- Maintenir la compétitivité de la filière bois sur le territoire
- Accompagner le développement de la chimie du bois

QUELQUES REPÈRES NATIONAUX



3^{ème}
stock de bois
européen



440 000
emplois directs ou
indirects



60 milliards
de chiffres d'affaire

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

D'après l'Observatoire National de la Construction Bois, en 2018, la construction en bois de logements collectifs a augmenté de 19,4% et l'activité d'extensions-surélévations de 9,1%. Le secteur de la maison individuelle n'est pas en reste avec une croissance importante du nombre de réalisations en secteur diffus de 20% mais surtout en secteur groupé (+49%) pour lequel de nombreux maîtres d'ouvrage font désormais le choix de la construction bois.

Du côté de la construction neuve de bâtiments non résidentiels, l'ensemble des segments de marché progresse en dehors de celui des bâtiments agricoles en bois dont la part de marché reste stable. Ainsi, les surfaces de bâtiments tertiaires privés et publics et les surfaces des bâtiments industriels et artisanaux construites en bois progressent respectivement de +9,2% et +31,5%.

Grâce à une sensibilisation et un accompagnement des élus depuis quelques années, plusieurs projets de bâtiments publics favorisant le bois (en structure ou autres) ont pu voir le jour ou sont en cours de construction sur le territoire : commune de Freneuse (bâtiment structure bois), bâtiments Luciline et quartier Flaubert, école à Canteleu, chaufferie de la Petite Bouverie...

La réglementation thermique 2020 ou RT 2020 qui entrera en vigueur à l'été 2021, s'appliquera aux constructions neuves. Les nouvelles normes proposées concernent notamment l'utilisation de techniques et de matériaux respectueux de l'environnement. Les constructions bois devraient ainsi être favorisées dans les années à venir.

Par ailleurs la Métropole engage avec la création d'un service public de la transition énergétique une intense dynamique de rénovation énergétique des bâtiments du territoire (individuels, collectifs, publics, privés, habitat ou activité économique). L'intégration du bois dans la rénovation est également un enjeu majeur pour la filière.

Il convient d'accompagner ces changements afin notamment de favoriser les filières locales d'approvisionnement. Les initiatives permettant de montrer toutes les possibilités et le potentiel d'innovation du bois sont donc à soutenir et favoriser.

La provenance des bois (bois Français voire Normand) mais également les labels permettant de garantir la gestion durable des forêts (PEFC/FSC) seront à privilégier dans cette démarche (cf. [fiche action 2.3 Développer la certification forestière sur le territoire de la Charte](#)).

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Sensibiliser/ former les maîtres d'ouvrage publics et privés à la construction et la rénovation bois**
(projets déjà identifiés : Lycée de Bourg-Achard, extensions de bâtiments métropolitains, Maison du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, centre de loisirs de Sotteville-lès-Rouen et d'Amfreville-la-mi-Voie...)
- prévoir des rencontres avec d'autres territoires ayant des démarches similaires
- 2. Accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés dans leurs projets** (prescription bois)
- 3. Être exemplaire sur les projets métropolitains** (ex. : objectif biosourcé des quartiers Flaubert et Luciline ; traçabilité des bois pour tendre vers l'utilisation d'une ressource locale)
- 4. Communiquer sur les projets mis en œuvre**
- 5. Lancer des appels à projet/ concours pour valoriser l'utilisation du bois**
(design mais pourquoi pas bâtiment)
- 6. Mieux connaître les entreprises/artisans du territoire** pour les mettre en relation avec les maîtres d'ouvrage
- 7. Promouvoir les produits utilisant une ressource locale** (catalogue des produits locaux déjà en cours)
- 8. Suivre et encourager les initiatives innovantes**

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Union Régionale des COLlectivités FOrestières de Normandie, Fibois Normandie...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Entreprises et architectes du territoire, communes, Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN)...

Financiers : Région Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 15 000 €/an pendant 4 ans pour la réalisation de prestations « Conseil bois Métropole Rouen Normandie », convention cadre avec l'URCOFOR de Normandie en partie, prescription bois régional Fibois Normandie

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmenter l'utilisation de bois dans la construction et la rénovation sur le territoire de la Charte forestière

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions de sensibilisation/formation sur le bois construction
- Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés dans leur projet de construction/rénovation bois
- Nombre de communications faites sur les projets bois du territoire (précisant les supports)
- Nombre d'appels à projet lancés pour valoriser l'utilisation de bois d'œuvre
- Nombre de projets proposés dans le cadre des appels à projet
- Nombre de projets retenus dans le cadre des appels à projet
- Nombre d'actions permettant de mieux connaître les entreprises locales
- Nombre d'actions innovantes suivies et/ou mises en œuvre



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

L'empreinte énergétique de la construction et de la rénovation de l'habitat ne cesse d'augmenter (la construction d'un bâtiment consomme en moyenne 425kgCO₂ eq/m² SHON selon l'ADEME). Plus nous utilisons de matériaux industrialisés, plus ce phénomène s'accroît.

La solution : l'utilisation de matériaux biosourcés qui permet au contraire de stocker du carbone dans les bâtiments. Cela vaut pour du neuf (système constructif utilisant des matériaux biosourcés mais également développement des isolants biosourcés) mais également dans le cadre d'une rénovation ou d'une réhabilitation.

Un matériau est dit biosourcé s'il répond aux critères suivants :

- il est issu d'une ressource durablement renouvelable et ce renouvellement ne s'effectue pas au détriment d'autres milieux naturels,
- les impacts environnementaux et énergétiques de sa fabrication, de sa mise en œuvre et de son recyclage sont faibles ou neutres (énergie grise),
- il est durable,
- il est recyclable ou réutilisable facilement,
- il est sain et ne génère pas d'impact négatif sur la santé de ceux qui le fabriquent ou le mettent en œuvre (ouvriers ou artisans) comme de ceux qui l'utilisent (habitants d'une maison),
- il est fabriqué localement et coûte peu en transport.

Le bois fait partie des matériaux biosourcés mais le développement de son utilisation est traité dans [la fiche action 3.1 Sensibiliser et accompagner les porteurs de projet à la construction bois](#). Cette fiche traite donc des autres matériaux biosourcés qui sont souvent combinés à la construction bois.

Sur le territoire normand plusieurs filières existent déjà :

- celle du chanvre, un développement sur le territoire de la Charte pourrait permettre de conforter et développer les surfaces sur zones à enjeux,
- celle de la paille, un développement sur le territoire de la Charte pourrait permettre de favoriser les bonnes pratiques culturelles sur céréales à paille,
- celle du lin, le débouché structurant étant plutôt celui du textile.

Un lien sera à faire avec la politique agricole du territoire qui pourrait développer une approche plus précise sur les filières agro-matériaux. Des nouveautés pourraient également voir le jour dans les années à venir, par exemple au sein du laboratoire d'UniLaSalle.

Enfin, en matière de matériaux biosourcés, l'auto-construction mais également l'auto-réhabilitation accompagnée sont des pistes intéressantes à accompagner et à développer. Sur le territoire, l'Agence Régionale pour la Promotion des éco-matériaux de Normandie (ARPE) anime le Réseau Normand de l'Auto-Réhabilitation-Accompagnée (Réno'Acc'). L'objectif de ce réseau est d'aider ces projets en sécurisant leur(s) cadre(s) méthodologique(s), juridique(s) et assurantiel(s). Ces projets peuvent également avoir un effet démonstrateur et/ou formateur (chantier participatif) intéressant.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1. Mieux connaître les matériaux biosourcés disponibles sur le territoire de la Charte et leurs utilisations.

Il s'agira de faire la promotion des matériaux existants disponibles et de leurs réseaux de distribution (salons, showrooms, visites, événements grands publics, rencontres entre professionnels...).

2. Organiser des visites de chantier. Ces visites permettront de valoriser le travail accompli, les ressources et acteurs disponibles localement et également de donner l'inspiration pour des projets citoyens individuels et collectifs. Il pourra s'agir de construction neuve mais aussi de projet de rénovation. Ces visites permettront également de transmettre les clés de la réussite et les obstacles rencontrés pour mieux comprendre comment les projets ont pu aboutir.

3. Faire de la prescription pour les matériaux biosourcés. Le développement du marché est le meilleur moyen de favoriser l'utilisation des éco-matériaux, et la maîtrise d'ouvrage publique joue un rôle déterminant pour le soutien aux filières locales/émergentes. Il pourra s'agir de faire de la prescription pour des techniques constructives (type bois paille), mais aussi venir en soutien sur les aspects isolants. Même si le choix de l'isolant n'est pas aussi déterminant que celui du système constructif, il est important d'accompagner les maîtres d'ouvrage vers des isolants biosourcés, et idéalement issus des filières locales

4. Former les professionnels. Il est nécessaire pour faire évoluer les pratiques et de faire correspondre l'offre et la demande. Les architectes sont en demande d'actions de formations, mais il ne faut pas oublier les artisans et entreprises qui restent néanmoins plus difficiles à toucher

5. Aider/promouvoir les chantiers d'auto-rénovation accompagnés intégrant des éco-matériaux

6. Communiquer auprès des agriculteurs du territoire sur les filières existantes et les bonnes pratiques culturelles (lien avec Charte Agricole de territoire et le Projet Alimentaire Territorial). Il est nécessaire de faire connaître les filières existantes aux agriculteurs du territoire pour faire connaître de nouveaux débouchés possibles, mais il peut également être intéressant de mettre en évidence de nouvelles ressources disponibles et valorisables pour la réalisation d'éco-matériaux (projet de recherche/développement).

PILOTE(S) DE LA FICHE

ARPE, Service Public de la Transition Énergétique Rouen Normandie (STERN)...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Chambre d'agriculture, UniLaSalle, Seine Ecolopolis, Fibois Normandie, Ecole d'architecture, CAUE 76, Crépa, Maison de l'Architecture, ANAH, les compagnons des bâtisseurs, Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN)...

Financiers : Région Normandie, Métropole Rouen Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 10 À 15 000 €/an de coûts de fonctionnement pour l'animation

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmenter l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation sur le territoire de la Charte forestière

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions de promotion organisées (+ participants)
- Nombre de visites de projet organisées (+ participants)
- Nombre de projets de maîtrise d'ouvrage accompagnés
- Nombre de formations organisées
- Nombre d'actions liées à l'auto-rénovation organisées
- Nombre d'agriculteurs sensibilisés aux filières éco-matériaux
- Nombre d'études menées sur le développement de nouveaux éco-matériaux

FICHE ACTION N°3.3

CONFORTER ET/OU DÉVELOPPER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE BOIS ÉNERGIE



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Le Plan National Forêt Bois, co-construit avec les acteurs de la filière, définit la politique forestière française publique et privée, en Métropole et en Outre-Mer, des dix prochaines années. Il vise à augmenter la récolte de bois tout en assurant le renouvellement de la forêt et à préparer les forêts françaises aux changements climatiques.

Un objectif d'accroissement des prélèvements annuels de bois de 12 Mm³ en 10 ans pour atteindre un taux de prélèvement de 65% de la production biologique des forêts en 2026 est prévu (pour mémoire ce taux de prélèvement est inférieur à 60% depuis 2011 selon les données de l'IFN 2020).

Cette mobilisation supplémentaire devra porter principalement sur des parcelles en déficit de gestion. Il s'agira donc de **parcelles forestières plus petites, non gérées**, et pour beaucoup de peuplements pauvres sans valeur ajoutée qui viendront alimenter la filière bois énergie.

La filière bois énergie permet de se substituer à d'autres énergies fossiles, elle est donc à valoriser. Il s'agit d'une filière de proximité (plus le bois voyage plus il coûte cher) qui permet notamment de valoriser les produits d'entretien de la forêt (élagage, premières éclaircies) mais également le renouvellement des peuplements de moindre qualité avant une replantation de peuplements d'avenir. Plusieurs gros consommateurs de bois sont présents sur le territoire (notamment les chaufferies biomasses de la Métropole à Mont-Saint-Aignan, Canteleu, Maromme, Petite Bouverie). Mais le marché est moins tendu qu'il y a quelques années. Faciliter les débouchés locaux est donc primordial notamment sur les petits projets communaux.

La mobilisation de la ressource de bois de haie participe également à l'approvisionnement de la filière bois énergie tout en apportant un débouché aux agriculteurs engagés dans une gestion durable de leurs haies bocagères.

Le bois énergie comprend également le bois bûche consommé par les ménages. Certaines pratiques de chauffage au bois engendrent des pollutions de l'air non négligeables. Il convient donc de favoriser l'acquisition de matériel performant et de communiquer sur les bonnes pratiques dans l'achat et l'utilisation du bois de chauffage (utilisation de bois sec par exemple). Pour les communes forestières, le bois bûche peut permettre de reconnecter les habitants à la forêt en développant la pratique de l'affouage (possibilité donnée par le Code forestier de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants) (cf. [fiche action 2.1 Accompagner les communes dans la gestion durable de leur patrimoine boisé](#)).

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Conforter la connaissance et les données** concernant les matériels de chauffage bois présents sur le territoire ainsi que la consommation de bois buche via la réalisation d'une enquête
- 2. Communiquer auprès des particuliers sur différents sujets** : les circuits courts (à l'instar du magasin de la Petite Bouverie), la qualité du bois (label Normandie bois bûche, FSC/PEFC), les aides existantes (notamment via le Service public de la Transition Énergétique Rouen Normandie (STERN))
- 3. Intégrer les haies dans les réflexions sur le bois énergie** : suivre le projet du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande sur l'entretien des haies « clef en main » mais aussi le dispositif de plantation de la Métropole Rouen Normandie
- 4. Conforter les circuits courts pour l'approvisionnement bois énergie des chaufferies/industries du territoire** (chantiers groupés, information des fournisseurs, lien avec les entreprises locales...)
- 5. Inciter les entreprises productrices de bois bûche à adhérer à la marque Normandie bois bûche** et accompagner leur montée en compétences, notamment sur l'offre de bois sec
- 6. Inciter les propriétaires (publics et privés) à vendre du bois énergie (dont bois buche) à des entreprises locales labellisées** (FSC, PEFC, Normandie bois buche)

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie, Fibois Normandie, communes...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Biomasse Normandie, EDEN, CUMA Haie'nergie et territoires, Biocombustible SAS, les délégataires des chaufferies biomasse du territoire, Normandie Bois Buche, ONF Energie Bois, Union Régionale des COLlectivités FORestières de Normandie, Centre Régional de la Propriété Forestière...

Financiers : ADEME...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 30 000 € de coûts de fonctionnement liés à l'enquête sur les matériels de chauffage bois et la consommation

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer les bonnes pratiques en matière de bois énergie

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Résultats de l'enquête concernant l'utilisation du bois de chauffage par les particuliers sur le territoire de la Charte
- Nombre d'actions de communication auprès des particuliers sur le bois de chauffage
- Nombre d'actions de communication vers les propriétaires forestiers
- Évolution des appareils de chauffage
- Part du bois bocager dans les approvisionnements locaux
- Nombre d'entreprises adhérentes à Normandie Bois Bûche sur le territoire de la Métropole et volume de bois commercialisé correspondant
- Nombre de communes pratiquant l'affouage sur le territoire

FICHE ACTION N°3.4

SOUTENIR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS DU TERRITOIRE



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Comme précisé dans le Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de Normandie, les entreprises de travaux forestiers (ETF) constituent un maillon essentiel pour la récolte des bois et les travaux de sylviculture. Mais elles présentent également des fragilités bien identifiées : absence de structuration et de représentation de ce secteur, coûts d'investissement en matériels croissants, manque de visibilité des carnets de commande, concurrence qui résulte du travail détaché et du travail illégal... En plus de cela, il s'agit pour la plupart de très petites entreprises, unipersonnelles ou avec 1 à 2 salariés en plus du chef d'entreprise qui travaille lui-même sur les chantiers.

Il est donc important de les accompagner et de construire les actions d'animation en tenant compte de cette réalité. Cet accompagnement est en effet primordial pour qu'elles conservent leur compétitivité et leur capacité d'adaptation dans un environnement économique et juridique en perpétuelle évolution.

Par ailleurs, il y a également une réelle nécessité d'augmenter la capacité d'investissement de ces entreprises, leurs performances, et surtout leur pérennité, notamment en les accompagnant dans le renouvellement de matériels plus performants tout en étant plus respectueux des sols et de l'environnement. Une réflexion est également à mener pour les inciter à se regrouper, par exemple dans le cadre de co-entreprises, afin, notamment, de réaliser des investissements qu'elles ne seraient pas en mesure de faire seules. Elles pourraient ainsi diversifier leur matériel, et être en capacité d'utiliser plus systématiquement celui qui est le plus adapté et spécifique à chaque chantier.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. **Mettre en place des journées techniques ciblées sur les problématiques rencontrées par les ETF** (gestion administrative et économique, hygiène/sécurité et droit du travail...)
2. **Organiser des démonstrations de chantiers vertueux**
3. **Proposer un accompagnement personnalisé des entreprises**
4. **Maintenir le système des aides existantes**
5. **Mener une réflexion sur de nouvelles formes techniques et juridiques permettant la mutualisation du matériel et faciliter de nouveaux investissements sur le territoire**

PILOTE(S) DE LA FICHE

Fibois Normandie...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Centre Régional de la Propriété Forestière, Métropole Rouen Normandie, DIRECCTE, Office National des Forêts, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Mutualité Sociale Agricole...

Financiers : Région Normandie, Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 25 000 € pour de la formation
- Enveloppe du dispositif « Investissement en faveur de la modernisation de la filière bois »

RÉSULTATS ATTENDUS

- Maintenir les entreprises de travaux forestiers sur le territoire de la Charte forestière

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de journées de sensibilisation/formation réalisées et participants
- Investissements réalisés par les entreprises de travaux forestiers

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La chimie verte, appelée aussi chimie durable ou chimie écologique, prévoit la mise en œuvre de principes permettant de réduire et éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement. Son développement provient soit de la demande de producteurs qui souhaitent utiliser de nouveaux produits, soit de la demande de consommateurs qui souhaitent limiter les produits pétrosourcés dans la composition de leurs achats.

Le bois présente des molécules proches de celles de la chimie du pétrole (majoritairement carbonées). Il permet donc une adaptation des process. C'est une ressource intéressante car elle est abondante à un prix relativement stable et peut être mobilisée dans le cadre de circuits courts pour diminuer le coût du transport et donc de la matière première. La chimie peut aussi être un débouché pour des sous-produits du bois.

Toutefois, cette nouvelle chimie demande une bonne connaissance de la ressource, de sa variabilité et de sa disponibilité. Il peut par exemple y avoir beaucoup de variabilité intra et inter arbre même pour une espèce donnée. Son développement doit aussi être compatible avec une gestion durable des forêts.

Sur le territoire normand, Nov&atech, service de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, œuvre déjà au développement de filières pour créer de nouveaux débouchés pour les productions agricoles. Des synergies pourraient être développées.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Améliorer les connaissances scientifiques et techniques** : recherche via l'Université, les grandes écoles comme UniLaSalle, connaissance des projets de Recherche et Développement sur le territoire, mais aussi aux niveaux régional, national, européen
- 2. Identifier les porteurs de projets** (Lien avec les industriels)
- 3. Soutenir le développement de projets**

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : UniLaSalle, Nov&atech...

Financiers : Région Normandie, BPIFrance...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- À définir lors de la mise en œuvre

RÉSULTATS ATTENDUS

- Explorer les voies et limites d'une utilisation durable du bois dans la chimie sur le territoire de la Charte forestière

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de projets de R&D recensés
- Nombre de porteurs de projet identifiés
- Nombre de projets soutenus



Axe 4

Accueil du public

La pandémie de 2019 et le confinement strict qui a suivi ont renforcé le besoin de nature des habitants du territoire comme de l'ensemble des Français. Des études le prouvent, la nature a un effet direct sur notre santé physique et mentale.

La forêt est un espace très apprécié du public, que ce soit pour ses qualités paysagères, sa tranquillité, son air pur, sa riche biodiversité ou encore sa capacité à être le support de nombreuses activités sportives ou de loisirs. D'après l'enquête locale sur les forêts menée par la Métropole en 2020, c'est le bien-être et la sérénité que les visiteurs viennent chercher en premier en forêt. Dès lors, le patrimoine forestier de la Charte Forestière est un enjeu fort en termes d'attractivité pour le territoire.

Mais la forêt peut aussi être le lieu de fréquentations indésirables portant atteintes à ses fonctions et à la société : dépôts d'ordures, destruction de véhicules volés, de mobiliers forestiers (barrières), violence aux personnes... C'est l'éducation à la nature qui est susceptible de faire évoluer les comportements. Celle-ci s'adresse à tous, enfants ou adultes, acteurs ou simples usagers de la forêt. C'est pourquoi les animations sont une priorité de cet axe de la Charte. Cette offre pédagogique doit prendre en compte le côté multifonctionnel des forêts. En effet, les enfants, comme le grand public méconnaissent certains services rendus par la forêt : économie du bois, puit de carbone...

Apporter une meilleure compréhension de ces enjeux doit donner du sens aux actions d'éducation et aux comportements qui se doivent être plus respectueux de la nature.

Ce volet éducation est ici couplé à l'entretien, au renouvellement ou à la création d'équipements ou de manifestations culturelles.

Les actions proposées dans **l'axe 4 – Accueil du public** s'attachent à maintenir un haut niveau d'attractivité des forêts du territoire. Elles s'articulent autour **des objectifs suivants** :

- Mieux faire connaître les différents rôles de la forêt
- Faire participer le public
- Proposer une offre touristique de nature diversifiée à l'échelle de l'axe Seine
- Renforcer l'attractivité des forêts
- Augmenter la durée du séjour sur le territoire
- Maintenir ou améliorer le confort des usagers
- Renforcer l'offre d'accueil pour répondre aux nouvelles attentes des usagers
- Rendre les forêts plus sûres et plus accueillantes
- Renforcer la connaissance de la forêt sous ses diverses facettes
- Mieux comprendre les interactions Homme/forêt sur le territoire de la Charte

Cette fonction sociétale est surtout importante dans les forêts domaniales et dans les forêts de collectivités.

QUELQUES REPÈRES NATIONAUX



500 millions
de visiteurs



16 personnes/sec.
pénètrent dans une forêt

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La forêt assure des fonctions qui, pour certaines, restent peu connues du public (fonction économique, stockage de carbone, évolution des paysages...). Des usages tels que la chasse ou l'exploitation sylvicole sont parfois mal perçus. Il convient de mieux expliquer les rôles de la forêt, ses contraintes et ses bénéfices, afin d'en améliorer la compréhension et pour certains, l'acceptation.

Ces actions pourront notamment s'inscrire dans le cadre de manifestations nationales ou locales telles que la Journée Internationale de la forêt, la semaine du bois...

La société actuelle est de plus en plus tournée vers le numérique, le multimédia et les applications. Pourtant les outils pédagogiques existants n'utilisent que peu ce type de technologie. Il conviendrait donc de créer/développer de nouveaux outils plus « modernes », afin d'élargir à de nouveaux publics l'attrait des forêts du territoire de la Charte. Les nouvelles technologies de communication, le développement des « appareils connectés », l'influence des réseaux sociaux, etc., offrent de nouvelles perspectives pour un public qui se tourne de plus en plus vers des moyens « immatériels » pour préparer, pratiquer et partager des activités en extérieur.

Enfin, une tendance de fond liée à la (re)connexion à la nature et au besoin d'activités de pleine nature (sport, jeux...) émerge. Elle a notamment été accentuée dernièrement par les confinements imposés en raison de la pandémie de Covid19.

Pour rendre la forêt attractive pour tous, il est proposé de mettre en place des animations ciblées notamment pour les personnes en situation en handicap, les seniors, les professionnels, les enseignants, les animateurs de centre de loisirs, les scolaires, les familles...

Le territoire métropolitain est déjà doté de structures d'animation reconnues comme le gîte du Valnaye et le réseau des Maisons des forêts (3 lieux de sensibilisation à la nature pour les scolaires et le grand-public) qui permettent de mettre en œuvre cette sensibilisation depuis de nombreuses années.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. Conforter l'offre d'animations sur le territoire (Maisons des Forêts, animations Espaces Naturels Sensibles du Département de Seine-Maritime, associations, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande...). Différents publics peuvent être ciblés pour la sensibilisation aux rôles de la forêt. Chacun de ceux-ci ont des attentes, des objectifs ou des niveaux de compréhension différents nécessitant un discours et des outils pédagogiques adaptés. De même, les structures pouvant intervenir dans ce domaine sont diverses : associations professionnelles, de protection de la nature, d'éducation à la nature, de loisirs, autoentreprises, collectivités... ainsi que leur moyen d'actions (animations, opérations de communication...).

Les 3 fonctions de la forêt doivent être ciblées dans l'offre d'animation mais il ressort de la concertation deux thèmes qui doivent être développés : la découverte des programmes de sciences participatives mais aussi la cohabitation des usages. Il s'agit pour l'un de faire participer le grand-public à la recherche scientifique en faisant remonter des données aux chercheurs. Et pour l'autre de favoriser les bons usages des espaces pour éviter les conflits d'usages.

Pour la fonction économique de la forêt les martélosopes peuvent être utilisés que ce soit pour des propriétaires, des élus mais aussi le grand-public.

L'amélioration des connaissances sur la biodiversité mais aussi le changement climatique et ses conséquences (cf. fiche action 1.1 Améliorer les connaissances en matière de biodiversité en forêt et fiche action 1.2 Suivre les réflexions sur les évolutions en lien avec le changement climatique) peuvent amener à développer de nouvelles thématiques d'animations et la création de nouveaux outils pédagogiques

2. Créer des outils pédagogiques plus modernes et plus attractifs. Le numérique est aujourd'hui omniprésent dans notre quotidien. Il peut permettre de rendre plus attractifs certains outils pédagogiques (vidéo, podcast, réalité virtuelle...) même s'il sera nécessaire de veiller à ne pas déconnecter le public de l'expérience en forêt mais au contraire à la renforcer

- 3. Valoriser les sciences participatives (SPIPOLL, Bird Lab, Mam'route).** Ces programmes présentent un intérêt pédagogique et éducatif pour les contributeurs. Leur implication permet une prise de conscience des changements globaux qui s'opèrent mais aussi une envie de protection de la nature
- 4. Communiquer.** La sensibilisation des publics ne se fait pas forcément via des animations. L'utilisation de newsletters ou des réseaux sociaux permet aussi de passer des messages parfois même en ciblant des publics. Certaines initiatives existent déjà : il pourra s'agir uniquement de les soutenir et/ou communiquer sur leurs actions (ex : vidéo de Marie Wild, podcast « Promenez-vous dans les bois »...)

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, FiBois Normandie, Union Régionale des COLlectivités FOrestières de Normandie, Office National des Forêts, Communauté d'Agglomération Seine Eure, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Conseil Départemental de Seine-Maritime...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Mécènes...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>ESTIMATION DES COÛTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 000 €/an de coûts de fonctionnement pour le réseau des Maisons des forêts 	<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'attractivité des forêts de la Charte forestière 	<p>INDICATEURS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations et de chantiers réalisés • Fréquentation des équipements d'accueil, des animations et des chantiers réalisés • Nombre d'outils pédagogiques créés • Nombre de programmes de sciences participatives mis en avant • Nombre de participants à ces programmes 			

FICHE ACTION N°4.2 CRÉER DES PANORAMAS ET UNE OFFRE D'HÉBERGEMENTS EN FORÊT



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

L'Axe Seine revêt un caractère touristique majeur pour le territoire, il s'inscrit dans les circuits de la clientèle internationale entre Paris, Versailles, Rouen, Honfleur, les plages du Débarquement et le Mont-Saint-Michel. Toutefois, la forêt est peu représentée dans l'offre actuelle alors que les tendances sociétales évoluent de plus en plus vers un besoin de ressourcement, de rupture avec le quotidien urbain, d'activités culturelles, patrimoniales, de pleine nature, de bien-être, etc.

Les vallées de la Seine et de l'Eure sont bordées de côteaux boisés qui offrent un potentiel de points de vue remarquables sur ces paysages fluviaux et rivulaires, créant ainsi un fil conducteur pour la découverte de nos territoires.

Au-delà de ces paysages, les milieux naturels présents sur les côteaux, qu'ils soient boisés ou couverts de pelouses calcicoles, offrent une biodiversité souvent remarquable dont la découverte par le public peut permettre de sensibiliser à leur préservation et à leur reconquête.

Par ailleurs, le circuit « Forêt monumentale » de la forêt Verte représente un premier pas vers le développement d'un tourisme plus vert mais il n'est pas suffisant pour prolonger les séjours des vacanciers.

Le développement d'une offre d'hébergement pourrait permettre de prolonger le séjour des adeptes de la nature. Il ne s'agit pas ici de créer une offre classique mais de proposer une nuit insolite à l'intérieur de la forêt sous le format des refuges de nature en haute montagne. La Métropole de Bordeaux a déjà expérimenté ce type de projet avec ses onze refuges, œuvres architecturales insolites, reliés entre eux par un système de sentiers et chemins de traverses permettant de faire le tour du territoire. Proposés gratuitement et pour une nuit aux visiteurs, ils invitent à porter un regard nouveau sur les paysages et à redécouvrir étape après étape cette nature à portée de ville. D'autres exemples existent ailleurs en France (réseau « Retrouvance » de l'Office National des Forêts en Provence, les refuges du Club Vosgien...). À noter que les propriétaires forestiers privés pourraient être intéressés par ce type d'initiative.

La mise en valeur des panoramas apparaît également comme une piste permettant de valoriser les milieux naturels du territoire. Cette diversification de l'offre aiderait aussi à prolonger les séjours des visiteurs. Idéalement, les panoramas pourraient faire partie des itinéraires reliant les hébergements insolites afin de proposer des points d'intérêt tout au long du cheminement. Enfin, créer un événement de promotion de ces sites, un trail nature par exemple, pourrait être intéressant.

Des projets de mise en valeur de panorama sont déjà en questionnement sur les secteurs de Rouen (côte Sainte-Catherine), du Trait et d'Hénouville (Métropole Rouen Normandie/Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, CEN). L'étude du Schéma d'Accueil sur Bord-Louviers devrait également permettre de proposer un ou plusieurs sites se prêtant à ce type d'aménagement créant ainsi de nouveaux points d'attrait au sein du massif.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. Mettre en valeur des panoramas sur l'axe Seine. Il conviendra pour cela de définir les lieux stratégiques de positionnement des panoramas à mettre en valeur, de lancer des appels à candidature pour la réalisation d'équipements mettant en valeur les panoramas (belvédères, mobiliers insolites...). Il pourra s'agir de véritables œuvres d'art mettant en valeur le bois matériau et le site naturel dans lequel il viendra s'inscrire

2. Créer des hébergements passagers en forêt. Le travail de recherche et de sélection des lieux stratégiques de positionnement des hébergements à créer en lien avec la notion d'itinérance, fera l'objet d'une large concertation. Il sera nécessaire de prendre en compte la distance moyenne parcourue par un marcheur par jour mais aussi, si besoin, les autres formes d'hébergements potentiels, les lieux de restauration ou d'achat d'alimentation... Ces lieux devront également faire le lien entre les panoramas et/ou d'autres points d'intérêt pouvant se trouver en bordure de forêts. Cette offre d'hébergement insolite doit également trouver un modèle de gestion et de réservation approprié permettant une facilité d'accès et leur entretien régulier. Cette réflexion pourra par exemple associer le tissu d'associations locales ou les communes de situation (modèle de Bordeaux). Elle tiendra compte des contraintes urbanistiques existantes en zone naturelle (Règlement PLUi, sites classés)

- 3. Faire la promotion des hébergements et des panoramas existants ou à venir.** Il pourra par exemple s'agir de créer un itinéraire touristique autour de ces sites (signalétique, panneaux pédagogiques, charte graphique...). Il sera nécessaire de mobiliser les acteurs touristiques locaux (Office du tourisme, réseaux d'hébergement...)
- 4. Promouvoir les territoires à partir de ces aménagements :** par exemple l'organisation d'un trail, d'une course de solidarité comme l'Oxfamtrail ou tout autre évènement pour assurer un lien supplémentaire entre les différents sites aménagés seront étudiés

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Communauté d'Agglomération Seine Eure, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Office National des Forêts, Office du Tourisme, ENSA Normandie, associations locales (partenaires éventuels de l'entretien des hébergements), Université de Rouen (STAPS, etc.), Fransylva...

Financiers : Office National des Forêts, Région Normandie (FEDER, FEADER/LEADER), Département de Seine-Maritime (ENS)...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- Coûts d'investissements liés à l'aménagement d'un panorama et d'un hébergement
(budget pour l'aménagement d'un panorama : 40 000 € à 100 000 €, pour l'aménagement d'un hébergement : 50 000 € à 100 000 €)

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer l'attractivité des forêts de la Charte forestière

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de panoramas mis en valeur sur les territoires
- Nombre de visiteurs sur les circuits reliant les panoramas et autres points d'intérêts autour (mise en place d'éco-compteurs)
- Nombre d'hébergements insolites construits sur les territoires
- Nombre de visiteurs dans les hébergements
- Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

En 2020, la concertation citoyenne mise en œuvre dans le cadre du renouvellement de la Charte forestière de Territoire a confirmé le besoin des usagers de se promener en forêt, à pied ou à vélo. Elle met en lumière la demande de réhabiliter certains sites d'accueil structurants comme le circuit sportif Ben Harrati en forêt de Roumare. Les points d'entrée et d'information en forêt pourraient également être renforcés pour permettre aux usagers de mieux connaître la réglementation et les bonnes pratiques, et d'accéder plus facilement aux sites d'accueil emblématiques voire de découvrir des sites plus isolés ou méconnus. L'enjeu est d'inciter le public à fréquenter non pas seulement la forêt la plus proche de leur domicile, mais de partir également à la découverte de nouveaux sites, de nouveaux équipements ou de nouvelles ambiances forestières puisque le territoire de la Charte forestière bénéficie d'une diversité de paysages forestiers remarquables (forêts de feuillus, forêts de résineux, forêts de pente, forêts humides...).

En parallèle, durant l'été 2020, l'Office National des Forêts a réalisé un inventaire sur environ 1 000 équipements touristiques (tables, bancs, panneaux d'information, parkings...) dans les forêts domaniales de la Métropole, ce qui permet de caractériser leur fonctionnalité. Il en ressort notamment les points suivants :

- près de 65% sont considérés comme fonctionnels
- près de 25% sont considérés comme ayant un visuel vieillissant et/ou une information caduque
- près de 15% sont considérés comme étant à supprimer ou à remplacer
- 7 parkings sont considérés comme présentant un revêtement à réhabiliter (au moins partiellement)

Ces données facilitent l'estimation de l'effort de renouvellement des équipements à travers des entretiens courants, ainsi que la nécessité de réaménager certains sites d'accueil par de nouveaux projets d'investissement.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Lancer la réflexion sur un schéma d'accueil en forêt** incluant les accès notamment via les mobilités douces (en lien notamment avec l'élaboration du Plan de Mobilités et la révision du Schéma Directeur des Mobilités Actives de la Métropole) ou les transports en commun, les sites d'attractivité principaux, les pratiques et les publics. Cette réflexion se fera en concertation avec l'ensemble des partenaires techniques et associatifs et avec l'appui du comité de forêt de chaque massif. Elle tiendra compte de la nécessité de préserver des secteurs de quiétude pour la faune. La question des itinéraires villes-forêts nécessitera également une concertation spécifique avec les collectivités
- 2. Concevoir une offre d'accueil élargie**, en particulier aux entrées de forêts (nouveaux parkings, racks à vélos, nouveaux panneaux d'accueil voire de nouveaux services de location et de restauration...) en cohérence avec le schéma d'accueil. Cela suppose aussi la suppression des équipements devenus dangereux et le renouvellement de ceux qui le nécessitent. Cette offre d'accueil prendra également en compte la refonte du tracé de certains circuits balisés et/ou la suppression de circuits jugés inutilisés ou n'offrant pas des conditions de promenades favorables
- 3. Réaménager globalement les sites pour augmenter l'attractivité des forêts**
- 4. Entretenir annuellement les équipements actuels et futurs**
- 5. Faire la promotion de l'offre renouvelée**, différenciée en fonction des publics cibles et sur différents supports de diffusion

PILOTE(S) DE LA FICHE

Office National des Forêts...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Techniques : Métropole Rouen Normandie, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Département de Seine-Maritime, communes, associations ou instituts spécialisés dans les publics en situation de handicap...

Financiers : Métropole Rouen Normandie, mécènes...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 220 000 € de dépenses annuelles de fonctionnement pour l'entretien supportés à 75% par la Métropole et 25% par l'Office National des Forêts
- 130 000 € de dépenses annuelles d'investissement financés au 2/3 par la Métropole, du mécénat et le reliquat par l'Office National des Forêts

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer le confort des usagers
- Renforcer l'offre d'accueil en forêt
- Renforcer l'attractivité des forêts

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'équipements existants renouvelés
- Évolution de la proportion d'équipements jugés dangereux ou vétustes
- Nombre de nouveaux équipements installés
- Nombre de sites d'accueil réaménagés
- Taux de satisfaction du public

FICHE ACTION N°4.4 LIMITER LES NUISANCES EN FORÊT



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La forêt est parfois le lieu d'incivilités telles que les dépôts sauvages de déchets, notamment des déchets d'activités liées à la construction ou dangereux (amiante), l'organisation de rave party clandestines, l'utilisation d'engins non autorisés (les quads et motos «vertes»)... Tout cela perturbe le milieu, nuit à la tranquillité des promeneurs et génère un coût non négligeable d'entretien pour les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. Aussi, il convient de lutter contre ces pratiques délictueuses. Leurs signalements est aussi un enjeu même s'il n'est pas garant de la vitesse de traitement. On peut citer pour cela le réseau « Sentinelles de la nature » qui existe sur le territoire national (application Suricate) mais aussi la récente application conçue par la Métropole Rouen Normandie : MONTRI.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. **Amplifier la communication sur les risques** (pièges à faune par exemple), **amendes encourues** (quads, rave party, déchets, amiante...) mais aussi **les gestes à adopter** (contacts des forces de l'ordre ? signalement ?)
2. **Organiser des tournées de surveillances**
3. **Organiser des opérations grand-public de sensibilisation** (opération « forêts propres »)
4. **Mettre en place des pièges photos** notamment pour permettre de verbaliser les dépôts sauvages de déchets
5. **Favoriser les retours d'expérience** sur le sujet avec d'autres territoires mais aussi d'autres type d'espaces naturels (plage par exemple)

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Office National des Forêts, Gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, Centre Régional de la Propriété Forestière, Fransylva...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

À identifier en fonction des projets

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 10 000 €/an de coûts de fonctionnement liés au ramassage de déchets amiantés par les services de la Métropole Rouen Normandie
- Coûts d'investissement liés à l'installation de pièges photos (estimation de 400 € avec frais de maintenance)

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer l'attractivité des forêts de la Charte forestière

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'opérations de communication organisées
- Nombre de participants aux opérations de sensibilisation organisées
- Nombre de contraventions délivrées grâce aux pièges photos
- Évolution du volume de déchets collecté en forêt
- Évolution des plaintes et/ou du sentiment de sécurité du public

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La situation particulière du territoire de la Charte avec ces forêts en cœur urbain est un atout pour les habitants mais aussi une contrainte pour la gestion des forêts en raison d'une pression de fréquentation importante et des conflits d'usages que cela occasionne. Ce contexte si particulier permet de mettre en exergue les paradoxes de la société qui souhaite bénéficier d'espaces de détente et de loisirs accessibles, ou utiliser plus de matériaux naturels comme le bois mais qui ne comprend pas ou peu les dynamiques de gestion forestière, tout comme les actions d'adaptation déjà engagées par les forestiers pour tenir compte des nouvelles problématiques liées au changement climatique par exemple.

Les enjeux de société, les services rendus par la forêt et ses perceptions, les répercussions des volontés politiques dans un contexte de changement climatique sur les forêts, les changements de paysage à venir en lien avec les plantations à prévoir, les impacts de l'évolution de la gestion forestière sur les services écosystémiques rendus par la forêt, les leviers d'acceptabilité d'une sylviculture plus dynamique... sont autant de sujets d'études intéressants à mener avec l'ensemble de la communauté scientifique. La Métropole et d'autres acteurs de la Charte (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Biomasse Normandie,...) accompagnent déjà depuis de nombreuses années différents programmes de recherche.

L'université de Rouen via ses différents laboratoires (Ecodiv, CETAPS...) mais aussi les chercheurs du GIEC local ou encore le REseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers (RENECOFOR) mais aussi l'Institut Régional de Développement Durable (IRD2) ou IN SYLVA France (infrastructure nationale regroupant les dispositifs de recherche des Établissements travaillant sur la gestion forestière) sont des acteurs pouvant mener ce genre de recherche qui invitent à la réflexion.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Poursuivre les études engagées.** Le laboratoire CETAPS de l'Université de Rouen a lancé en 2020 un projet baptisé FUSEE pour Forêts périurbaines : acceptabilité des Usages et Services EcosystEmiques. Celui-ci vise à apporter des éléments nécessaires à la compréhension des impacts de l'évolution de la gestion forestière sur les services écosystémiques rendus par les espaces boisés et sur l'acceptabilité de cette sylviculture dynamique par les usagers. Il se poursuivra en 2021 voire au-delà. D'autres études engagées par RENECOFOR mais aussi l'IRD2 ou IN SYLVA France seront à suivre et à valoriser. D'autres opportunités de recherches, avec des laboratoires régionaux ou nationaux sont à explorer, par exemple en mobilisant le réseau des Forêts d'Exception® animé par l'Office National des Forêts sur tout le territoire national.
- 2. Lancer de nouvelles études.** Le sujet de « micro-forêt urbaine » (méthode de plantation favorisant une plantation très dense d'essences locales (3 à 5 arbres/m²)) est un sujet nouveau qui interroge sur sa sémantique (notion de forêt). Il fait sens avec les réflexions sur les îlots de fraîcheur et l'arbre en ville mais aussi sur les corridors écologiques. Une expérimentation à petite échelle a été plantée début 2021 par l'Office National des Forêts à l'entrée du parc animalier. Un suivi sera effectué sur le long terme.

PILOTE(S) DE LA FICHE

Université de Rouen, GIEC Local, RENECOFOR, Centre Régional de la Propriété Forestière, IRD2, Office National des Forêts...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Métropole Rouen Normandie...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
ESTIMATION DES COÛTS					
<ul style="list-style-type: none">• 150 000 € de coûts de fonctionnement pour le projet FUSEE					
RÉSULTATS ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'attractivité des forêts de la Charte forestière					
INDICATEURS D'ÉVALUATION					
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de programmes de recherche suivi et pour lesquels un ou plusieurs acteurs de la Charte forestière sont associés• Valorisation des résultats					

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Le contexte périurbain des forêts métropolitaines permet de proposer à un public de proximité ou aux touristes de passage de découvrir une offre culturelle en milieu naturel. Des compagnies locales ont déjà développé des spectacles sur des thématiques liées à la forêt (nature, changement climatique...) notamment en lien avec le bivouac sous la lune organisé depuis 2013 par les Maisons des forêts.

La Forêt Monumentale, biennal d'art en forêt installée en forêt Verte entre septembre 2019 et septembre 2021, a rencontré un vif succès (300 000 visiteurs sur les 19 premiers mois et malgré une période de confinement) confirmant l'attrait du public pour cette offre culturelle (œuvres, visites commentées, spectacles en tous genre).

Une nouvelle édition de La Forêt Monumentale est d'ores et déjà programmée à partir de 2023. Dans l'intervalle et pour continuer de développer une offre culturelle en forêt, il est notamment proposé de mettre en place un bus « tous en forêt » qui amènerait le public sur des lieux stratégiques : points d'entrée de la forêt et lieux de spectacle ou d'offres touristiques à développer (location de vélo, petites restaurations...).

Au-delà du bien-être que procure la balade en forêt, l'art ou le spectacle vivant permettent de passer des messages avec une approche différente. De plus, ils donnent aussi l'occasion de toucher un public plus large. La candidature pour Rouen Capital Européenne de la Culture 2028 sera une source d'inspiration pour ce type d'actions.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. Relancer la biennale « La Forêt Monumentale »
2. Définir une programmation culturelle et touristique en forêt en lien par exemple avec le développement du bus « tous en forêt »
3. Encourager la création culturelle à propos de la forêt

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Office National des Forêts...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Union Régionale des COLlectivités FORestières de Normandie, Communauté d'Agglomération Seine Eure, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Direction Régionale des Affaires Culturelles...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 25 000 € de coûts de fonctionnement pour le programme culturel
- 400 000 € de coûts d'investissement pour la biennale d'art en forêt

RÉSULTATS ATTENDUS

- Améliorer l'attractivité des forêts de la Charte forestière

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Fréquentation de la biennale d'art
- Fréquentation des spectacles/œuvres créés, interprétés ou mis en place
- Indice de satisfaction
- Fréquentation du bus « Tous en forêt »



ST D.EXCEPTION®

FORÊT D'EXCEPTION
MUNICIPALITÉS DE ROUEN



Chantier 5

Gouvernance et financement

Le pilotage de la Charte forestière de Territoire a pour objectif d'informer, de motiver, de stimuler des idées voire de former les partenaires sur les quatre axes de travail déclinés ci-avant.

Il se concrétise par l'organisation de réunions, la rédaction de rapports d'activités, la réalisation d'enquêtes auprès du public mais également par la promotion des actions mises en place au niveau national ou local.

Il est formalisé par un comité technique composé de l'ensemble des partenaires (État, communes, associations, gestionnaires de forêts...). Ce dernier est animé par la Métropole Rouen Normandie ainsi que par l'Office National des Forêts puisqu'il vaut aussi comité de suivi « Forêt d'Exception® ». Il est par ailleurs proposé d'intégrer de nouveaux membres : un rapporteur de chacun des comités de Forêt instaurés par l'Office National des Forêts sur les massifs du territoire. Chaque membre participe aux décisions.

Ainsi, les objectifs de cet **axe 5 – Gouvernance et financement** sont :

- Assurer le suivi de la Charte forestière de Territoire en lien avec les territoires voisins
- Assurer le suivi du label Forêt d'Exception
- Evaluer la mise en œuvre de la Charte forestière de Territoire
- Financer les actions de la Charte forestière de Territoire
- Trouver des axes de communication en direction du grand-public
- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte forestière de Territoire
- Renforcer l'appropriation de la forêt par tous les habitants



Marie ATINAULT
Vice-Présidente de
la Métropole Rouen
Normandie en charge
des Transitions et
Innovations Écologiques



Parmi les facteurs de réussite d'une Charte Forestière de Territoire, le partage de la connaissance et de la gouvernance sont déterminants pour impliquer tous les acteurs et usagers de la forêt dans la définition et la mise en œuvre des actions à porter.

Initiée en 2004, la Charte forestière de la Métropole Rouen Normandie entrera bientôt dans sa 18^{ème} année. Une maturité marquée par une réelle capacité à fédérer les acteurs de la forêt autour d'objectifs répondant aux

enjeux économiques, écologiques et sociaux, mais également par une certaine agilité lui permettant d'appréhender de nouveaux défis : intégration au Label Forêt d'exception®, coopérations avec les collectivités forestières voisines, développement de l'économie de la forêt et du bois, adaptation des milieux forestiers au changement climatique, tourisme durable en pleine nature...

La Charte forestière de Territoire est également un projet commun, à faire vivre dans la durée, en

partageant le travail et l'actualité de chaque partie prenante, en stimulant les innovations, en coordonnant l'action de chacun et en évaluant et corrigeant les effets en découlant.

Cette coopération fructueuse permet au territoire d'entretenir et de conserver, année après année, un patrimoine forestier d'une grande richesse écologique, économiquement dynamique et bénéfique pour le bien-être de ses habitants.

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La Normandie comprend plusieurs territoires de projets forestiers dont :

- la Métropole Rouen Normandie, animatrice de la Charte forestière de son territoire
- le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, animateur de la Charte forestière de son territoire à l'exclusion du territoire commun avec la Métropole Rouen Normandie
- l'Agglomération Seine-Eure, animatrice de la Charte forestière de son territoire.

Des échanges réguliers et des habitudes de travail communes ont conduit ces territoires à proposer dans leurs documents des actions conjointes appelées « Inter Charte ». 

Dès lors, il apparaît logique que l'animation des documents se fasse conjointement. Il est donc proposé de n'organiser qu'un seul comité technique annuel rassemblant l'ensemble des acteurs concernés qui ont bien souvent un rayonnement régional. Ce comité permettra de présenter les rapports d'activités annuels mais également de débattre chaque année d'une question, d'un thème touchant l'ensemble des trois Chartes. Chaque territoire organisera à tour de rôle ce comité technique d'un nouveau genre.

Afin de diffuser l'information plus régulièrement aux membres du comité technique, il est proposé la création d'une newsletter. Elle sera diffusée 2 à 3 fois par an. Enfin, des temps d'échanges spécifiques seront réservés aux élus du territoire sur le sujet de la forêt.

La concertation citoyenne mise en place dans le cadre de l'élaboration de la Charte sera aussi à maintenir dans le temps avec des sollicitations régulières du grand-public via la plateforme « Je participe ! » pour mieux impliquer les habitants.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Organiser annuellement un comité technique.** Ce comité sera conjoint avec celui du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, il permettra de présenter les avancées des 3 Chartes et de transmettre le rapport d'activité annuel de la Charte
- 2. Créer une newsletter** pour communiquer plus régulièrement avec les partenaires sur les actions de la Charte
- 3. Mettre en place des systèmes de suivi de la fréquentation.** Certaines actions et notamment les équipements nouvellement créés, pourront faire l'objet d'un suivi de la fréquentation via des éco-compteurs
- 4. Mesurer la satisfaction de tous les publics** pour les actions de la Charte forestière de Territoire et renforcer la mobilisation des citoyens pour donner corps à la Charte notamment par le biais d'enquêtes de satisfaction, d'ateliers, de balades forestières... en lien avec la plateforme « Je participe ! » de la Métropole
- 5. Rendre acteur les habitants du territoire** par le biais d'actions collectives, de journées de réflexions... en lien avec la plateforme « Je participe ! » de la Métropole
- 6. Réaliser un suivi spécifique Forêt d'Exception® et organiser le renouvellement du label en 2021**
- 7. Faire la remontée des actions de la Charte forestière de Territoire** dans le cadre des échanges nationaux entre territoires labélisés Forêt d'Exception®
- 8. Participer activement à la rédaction et la présentation de l'état d'avancement de la Charte forestière de Territoire et notamment des actions ciblées Forêt d'Exception®**
- 9. Organiser sur le territoire des réunions régulières des comités de forêt**

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Communauté d'Agglomération Seine Eure, Office National des Forêts pour le Label Forêt d'Exception®...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Ensemble des partenaires de la Charte forestière de Territoire...

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- Coûts de fonctionnement liés à l'animation :
1/3 ETP pour la Métropole Rouen Normandie (animation et participation citoyenne)
1/10 ETP pour le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et la Communauté d'Agglomération Seine Eure
1/3 ETP pour l'Office National des Forêts (animation du label Forêt d'Exception®)
- 4 000 € pour l'acquisition d'éco-compteurs en matière de dépenses d'investissement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Faire vivre la Charte forestière de Territoire
- Améliorer la connaissance des actions portées et mises en oeuvre dans le cadre de la Charte forestière de Territoire

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de comités techniques réalisés sur la période 2021-2026
- Nombre de newsletters diffusées
- Nombre de systèmes de suivi de la fréquentation installés/ résultats issus du suivi
- Nombre d'actions citoyennes organisées pour connaître les attentes et les retours du public
- Nombre d'actions organisées pour mobiliser tous les publics

FICHE ACTION N°5.2

TROUVER DES NOUVELLES FORMES DE FINANCEMENT POUR LES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

L'avancement des actions de la Charte forestière de Territoire s'effectue en partie grâce à l'arrivée de nouvelles sources de financements. Il est donc nécessaire d'effectuer une veille et d'informer les partenaires des financements disponibles mais aussi d'aider, de conseiller, de soutenir les porteurs de projet à la réalisation des dossiers de demande de financement.

Pour les actions dépassant le territoire de la Charte forestière de Territoire et entrant dans les domaines de l'économie, du tourisme et des mobilités, l'intervention du Pôle métropolitain (Communauté d'Agglomération Seine Eure - Métropole Rouen Normandie) pourra être recherchée.

La compensation carbone n'est pas à négliger pour les actions liées à la forêt et notamment les projets de plantation, elle reste une source de financement à explorer.

L'ouverture d'un budget participatif sur le domaine de la forêt pourrait aussi être une nouvelle façon de favoriser les initiatives citoyennes.

Enfin, le mécénat se développe, notamment dans le domaine de l'environnement. Il pourra s'agir de mécénat de moyens ou de mécénat financier. L'idéal étant de pouvoir inscrire celui-ci dans la durée.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1. **Accompagner les acteurs du territoire dans leur recherche de financements et le montage de dossiers**
2. **Rechercher des mécènes**
3. **Répondre à des appels à projets nationaux ou régionaux**
4. **Utiliser la compensation carbone** pour financer des actions de la Charte forestière de Territoire

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie, Office National des Forêts...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

À identifier en fonction des projets

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- Budget à qualifier annuellement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Faciliter la mise en œuvre des actions de la Charte forestière de Territoire

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Montant financé par du mécénat
- Nombre de réponses à des Appels à Projet

ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

Dans le cadre des précédents plans d'actions de la Charte forestière de Territoire, un dispositif de soutien financier pour les initiatives locales (communes, associations...) a été mis en place afin de susciter des projets.

Ainsi, sur la période 2015/2019, la Métropole Rouen Normandie a contribué à hauteur de 18 622.83 € pour la mise en œuvre de 7 projets sur la forêt sur son territoire.

Il est proposé de reconduire ce dispositif de soutien pour la période 2021-2026 via de nouveaux critères d'attribution de ces aides.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Définir les nouveaux critères d'éligibilité des aides sur la forêt pour la période 2021/2026**
- 2. Valider ces nouveaux critères par l'assemblée délibérante de la Métropole Rouen Normandie**
- 3. Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projet sur le territoire**

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Ensemble des partenaires de la Charte forestière de Territoire

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- 35 500 € de crédits de fonctionnement au titre de l'année 2021
- 25 000 € de crédits d'investissement au titre de l'année 2021

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en œuvre de l'ensemble des actions de la Charte forestière de Territoire

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de projets soutenus
- Atteinte du niveau de dépenses créditées annuellement
- Niveau de fréquentation ou avis du public sur les projets soutenus

FICHE ACTION N°5.4

PROMOUVOIR LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE



ÉTAT DES LIEUX / CONTEXTE

La Fédération Nationale des COmmunes FORestières (FNCOFOR) anime au niveau national un réseau de suivi des Chartes forestières de Territoire. La participation à ce réseau permet d'une part, de bénéficier de retours d'expériences en matière d'animations et d'actions d'autres Chartes et, d'autre part, de bénéficier d'une visibilité nationale des actions de la Charte. À ce titre, la Charte forestière du territoire de la Métropole y participe activement depuis la création de ce réseau en 2003.

Au-delà de nos partenaires, d'autres territoires de Charte se trouvent à proximité de la Métropole avec des problématiques similaires sur de nombreux points (Charte forestière du Parc Naturel Régional Normandie Maine, du Parc Naturel Régional du Perche...). Les liens avec ces autres territoires sont à renforcer.

De même, les forêts domaniales situées sur le territoire de la Charte sont labellisées « Forêt d'Exception® » par l'Office National des Forêts. D'autres forêts sur le territoire national bénéficieront prochainement de ce label. Il pourrait être intéressant de participer à ce réseau afin d'échanger sur les diverses expériences menées.

Enfin, la Charte est peu connue du grand public. Communiquer auprès du grand public pourrait permettre de valoriser le travail de concertation effectué et d'inciter à une participation citoyenne.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- 1. Participer aux rencontres nationales des Chartes forestières de Territoire**, et répondre aux sollicitations ponctuelles des autres animateurs de Charte forestière en France
- 2. Organiser des rencontres régulières avec les territoires de Charte à l'échelle régionale**
- 3. Participer au réseau « Forêt d'Exception® »**, et répondre aux sollicitations ponctuelles des autres territoires labellisés
- 4. Mobiliser les publics et communiquer.** Si le grand public voit certaines actions concrètes de la Charte lors de leur mise en oeuvre, notamment celles liées à l'accueil du public, une large part des actions sont méconnues par manque de visibilité. Une meilleure communication permettrait de :
 - mettre en valeur l'esprit de concertation qui anime la Charte forestière de Territoire
 - rendre visible ses actionsOn peut imaginer de renforcer des présentations publiques lors de la mise en oeuvre de certaines actions et des concertations régulières des habitants de la Métropole sur des sujets précis. Des ateliers débats ou des films débats sont des pistes à étudier

PILOTE(S) DE LA FICHE

Métropole Rouen Normandie...

PARTENAIRES (TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Ensemble des partenaires de la Charte forestière de Territoire

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

ESTIMATION DES COÛTS

- Coûts de fonctionnement liés à l'animation de la Charte : 1,5 ETP

RÉSULTATS ATTENDUS

- Faire vivre la Charte forestière de Territoire

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions réalisées auprès d'autres territoires
- Nombre de personnes touchées par les actions de communication et par typologie
- Nombre de personnes mobilisées ou se déclarant prêtes à se mobiliser



Métropole Rouen Normandie
Direction de l'Environnement
Le 108 • 108 allée François Mitterrand
CS 50589 • 76006 ROUEN CEDEX

www.metropole-rouen-normandie.fr